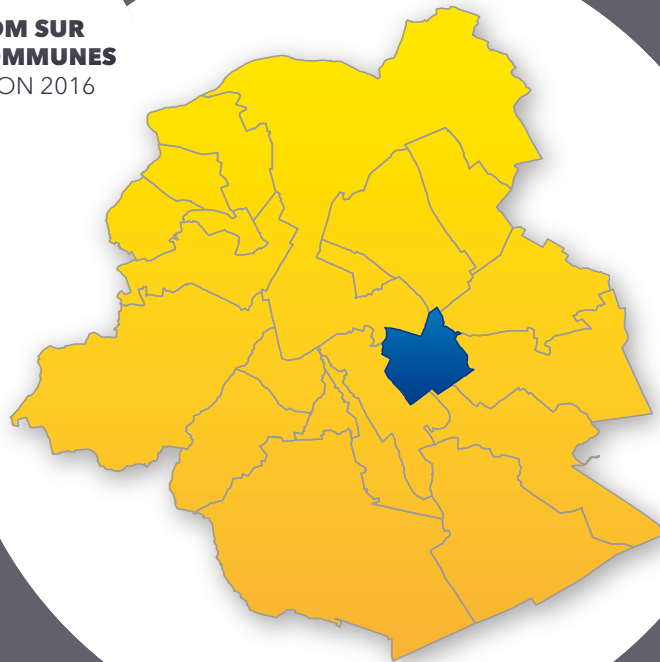




**ZOOM SUR
LES COMMUNES**
ÉDITION 2016



zoom sur

ETTERBEEK



OBSERVATOIRE DE
LA SANTÉ ET DU SOCIAL
DE BRUXELLES



OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN
WELZIJN BRUSSEL



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



INSTITUT DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES SUR BRUXELLES
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES



UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles, Université
Saint-Louis - Bruxelles (direction : Benjamin WAYENS)

Traduction

Brussels Translation

Mise en page

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie DA COSTA MAYA

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Roger KALENGA-MPALA
Perspective
Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles
ibsa@perspective.brussels – www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT et Sarah LUYTEN
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
observat@ccc.irisnet.be – www.observatbru.be

Dépôt légal

D/2016/9334/15
D/2016/6374/263

Reproduction autorisée moyennant mention de la source :

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
(Commission communautaire commune), 2016,
Zoom sur les communes : Etterbeek.

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

1. ETTERBEEK ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS**4****2. POPULATION****9**

- 2.1. Évolution et mouvement de la population 9
- 2.2. Structure par âge et sexe 10
- 2.3. Nationalités 12
- 2.4. Ménages 13

3. PETITE ENFANCE**14**

- 3.1. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans 14
- 3.2. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité 14

4. ENSEIGNEMENT**16**

- 4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans 16
- 4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement 17
- 4.3. Retard scolaire 18

5. MARCHÉ DU TRAVAIL**19**

- 5.1. Position socioéconomique de la population 19
- 5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage 20
- 5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés 21
- 5.4. Travailleurs à temps partiel 21

6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE**22**

- 6.1. Emploi intérieur 22
- 6.2. Entreprises 23
- 6.3. Évolution 2006-2013 24

7. REVENUS**25**

- 7.1. Revenus fiscaux 25
- 7.2. Personnes vivant avec une allocation 28
- 7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) 30

8. FINANCES COMMUNALES**31**

- 8.1. Indicateurs clés sur les finances communales 31
- 8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires 31
- 8.3. Investissements 33

9. LOGEMENT**34**

- 9.1. Caractéristiques du parc de logements 34
- 9.2. Parc de logements sociaux 36
- 9.3. Loyers et prix de ventes immobilières 36

10. SANTÉ**37**

- 10.1. Santé des nouveau-nés 37
- 10.2. État de santé général 39

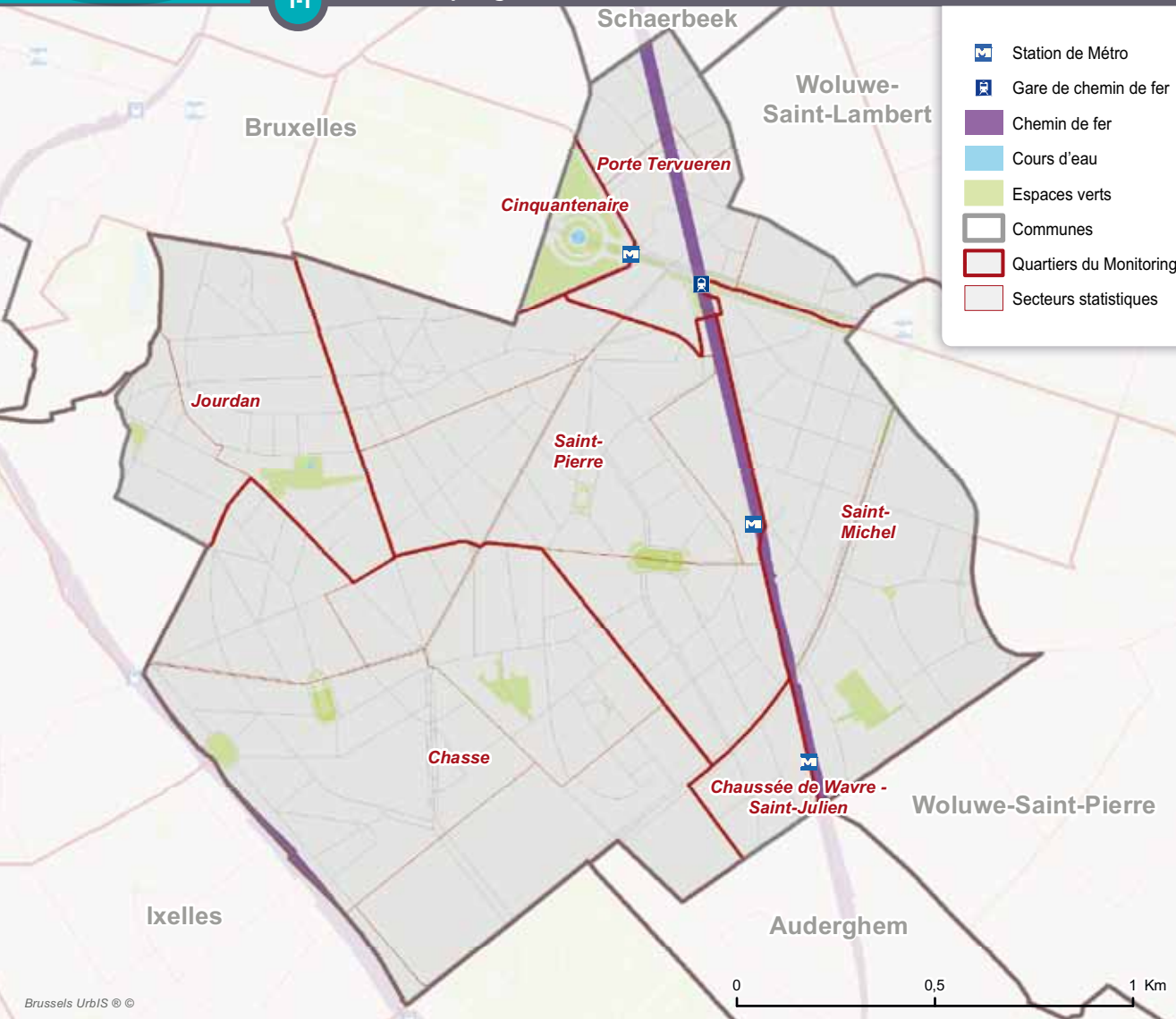
GLOSSAIRE**42****ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS****46****POUR EN SAVOIR PLUS****47**

1.

ETTERBEEK ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS¹

1-1

Carte de repérage d'Etterbeek



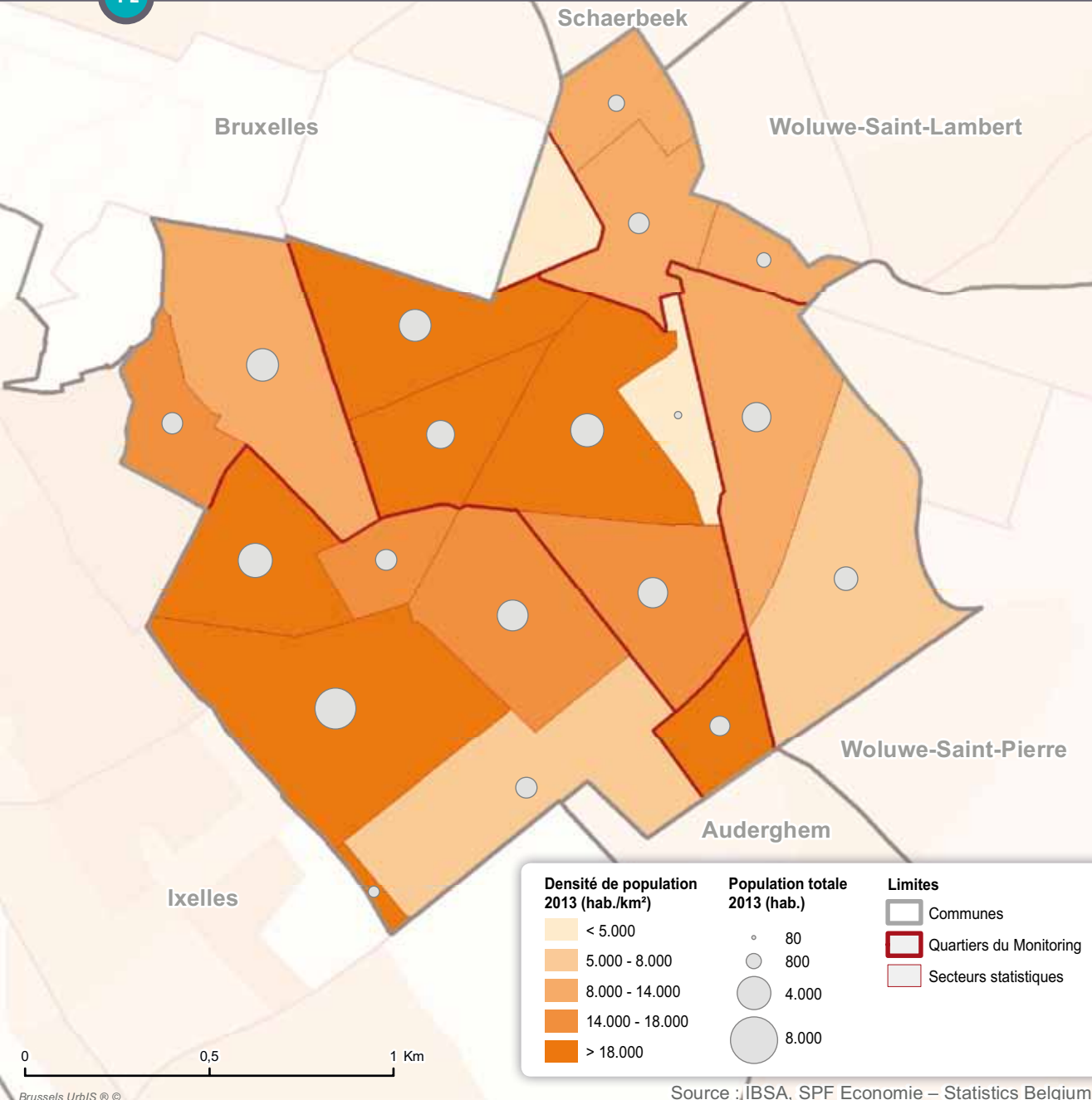
PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL¹

Etterbeek (3,1 km², 2 % de la superficie régionale) est bordée par Ixelles à l'ouest, Auderghem au sud, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert à l'est, et Bruxelles-Ville et Schaerbeek au nord.

La **carte de repérage 1-1** permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune d'Etterbeek compte sept quartiers. Les limites de ces quartiers ne concordent pas toujours avec les limites communales. C'est le cas du quartier Jourdan (Etterbeek et Ixelles), Chaussée de Wavre - Saint-Julien (Etterbeek et Auderghem), Saint-Michel (Etterbeek et Woluwe-Saint-Pierre), Cinquantenaire (Etterbeek et Bruxelles-Ville) et Porte de Tervuren (Etterbeek, Bruxelles-Ville, Schaerbeek, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre). Cela souligne la continuité du bâti urbain, et témoigne aussi de la présence d'un espace vert important : le parc du Cinquantenaire. Celui-ci compense, du moins au nord du territoire, le peu d'espaces verts dans la commune (publics et privés).

¹ Une bibliographie sélective est reprise en fin de document page 47.

² Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

1-2 Densité de population par secteur statistique, Etterbeek, 1^{er} janvier 2013

La population est répartie de manière assez uniforme sur l'ensemble du territoire communal, qui est entièrement urbanisé, avec toutefois des **densités** un peu plus élevées au centre et au sud-ouest. Seuls les secteurs correspondant au collège Saint-Michel à l'est et au site des casernes au sud sont peu densément peuplés. Avec 14 852 habitants par km², Etterbeek est une commune très densément peuplée **1-2**.

Caractéristiques du bâti en général et logement social

Commune partagée entre la **première** (la plus grande partie) et la **deuxième couronne**, Etterbeek a un **parc de logements** assez hétérogène en ce qui concerne la période de construction, avec une part non négligeable de logements anciens. En considérant l'ensemble du territoire communal, les logements construits avant 1919 représentent plus du tiers des logements etterbeekois. Seul un quart des logements ont été construits après 1960.

Concernant les **logements sociaux**, on compte 6 logements sociaux pour 100 ménages à Etterbeek (contre 7 pour 100 au niveau régional). Ils sont essentiellement situés dans le quartier de la Chasse et, dans une moindre mesure, dans le quartier Jourdan.

Une urbanisation résidentielle dominante

La vallée du Maelbeek, lieu-dit au nord-ouest de la commune, constitue l'implantation historique des noyaux villageois et concentre l'habitat le plus ancien. L'**urbanisation** touche déjà de vastes parties de la commune avant la Première Guerre mondiale, au niveau de trois ensembles distincts : le long de la chaussée d'Etterbeek dans la vallée, entre les actuelles avenue d'Auderghem et place Saint-Pierre et, enfin, à partir du hameau de la Chasse le long de la chaussée de Wavre. Cette urbanisation prend la forme d'hôtels de maître le long des avenues de prestige et de maisons bourgeoises en îlots fermés dans les espaces intermédiaires. L'urbanisation résidentielle a favorisé le développement commercial du pôle de La Chasse, et dans une certaine mesure, de la chaussée de Wavre.

Au nord de la commune, les **aménagements récents** sont limités au remplacement de bâtiments anciens par des immeubles (par exemple avenue de Tervueren), à des densifications et changements de fonction comme dans la très commerçante rue des Tongres (et les galeries associées). Seul le cours Saint-Michel, développé sur un ancien site ferroviaire, constitue un ensemble multifonctionnel récent de taille significative dans le nord-est de la commune.

À l'est de la commune, les quartiers de **deuxième couronne** (essentiellement au-delà des boulevards Louis Schmidt et Saint-Michel) prennent les formes typiques de l'après-Seconde Guerre mondiale, soit des **petits immeubles** de rapport et des maisons mitoyennes « bel-étage ».

Les casernes

Etterbeek se caractérise par la présence massive des **casernes** le long des boulevards et avenues militaires (dont les noms font références à des généraux ou plus largement à des régiments ou composantes de l'armée), accueillant initialement différentes unités de l'armée, puis progressivement, à partir de la Seconde Guerre mondiale, la gendarmerie devenue composante de l'actuelle police fédérale. Toutes les casernes ne sont pas sur le territoire communal, mais tout comme l'ancienne plaine des manœuvres devenues campus universitaire de l'ULB-VUB, la plupart le jouxte.

C'est dans cette zone des casernes au sud du territoire communal que la majorité des **projets urbains** récents et futurs se développent. Les reconversions de l'Arsenal et de la caserne Rolin sont finalisées. Par ailleurs, le développement de la nouvelle maison communale, du commissariat et de nouveaux logements au niveau de l'avenue des Casernes confirme le dynamisme du sud du territoire communal. La réaffectation universitaire future de certaines casernes, dans le cadre d'un projet commun à l'ULB et à la VUB (pour le moment uniquement sur le territoire d'Ixelles) mais aussi le transfert progressif d'une partie des services de la police fédérale vers la cité administrative au centre-ville, atteste de la continuité probable de ce processus de reconversion.

Développement du quartier européen

Bien qu'étant situé sur Bruxelles-Ville, le développement du **quartier Européen** à la frontière du territoire communal a influencé le développement d'Etterbeek, entre l'installation de certaines institutions liées de près ou de loin aux instances européennes, l'afflux de travailleurs expatriés qualifiés et le développement d'une offre commerciale et résidentielle à destination de cette population.

À noter d'ailleurs qu'en parallèle des objectifs récurrents des **contrats de quartier** (verdurisation, rénovation du bâti, développement d'équipements collectifs), le contrat de quartier Chasse-Gray met l'accent sur la réduction de la dualisation entre le nord-ouest et le sud-est d'Etterbeek.

Mobilité

La commune d'Etterbeek est délimitée par de grands **axes de circulation** : le boulevard Louis Schmidt/boulevard Saint-Michel au sud-est et la rue Belliard puis l'avenue de Tervueren au nord. Au même titre que d'autres communes bruxelloises, Etterbeek souffre d'un trafic de pénétration important (à partir de l'autoroute E411 en particulier), notamment au niveau de la chaussée de Wavre, l'avenue d'Auderghem, etc. Les voies qui croisent le boulevard Louis Schmidt peuvent être aussi le théâtre d'embarras de circulation aux heures de pointe.

En matière de **transports publics**, la commune est plutôt bien desservie puisqu'elle accueille plusieurs stations de métro (lignes 5 et 1) dans sa partie est et les lignes de tram 7 et 25 dans le nord-est. La ligne de tram 81 traverse quant à elle la commune du nord-est jusqu'au sud. La commune est traversée par plusieurs grands axes (avenue d'Auderghem, chaussée de Wavre, avenue de la Chasse) qui se croisent au carrefour de la Chasse, lieu de passage de plusieurs lignes de bus également.

LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

La croissance de la **population**, amorcée au cours de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, se poursuivra jusque dans les années 1960 (la commune compte alors plus de 50 000 habitants). Entre les années 1960 et la fin des années 1990, la population a baissé d'environ 15 000 habitants. Plus récemment, comme dans la plupart des communes bruxelloises (de **première couronne** en particulier), on observe une croissance nette de la population etterbeekoise, liée à un regain d'attractivité résidentielle (entre autres de la part de jeunes et de cadres internationaux attirés par la proximité des institutions européennes). Entre 2005 et 2015, la population à Etterbeek a augmenté de 14 %, un rythme presque aussi rapide que celui observé au niveau régional (17 %). Au 1^{er} janvier 2015, la commune d'Etterbeek compte officiellement 46 773 habitants, soit 4 % de la population de la Région bruxelloise.

Le **solde migratoire** interne est particulièrement négatif au niveau communal, ce qui implique un mouvement important de personnes qui, chaque année, quittent Etterbeek pour une autre commune belge. Ce mouvement est compensé par un solde migratoire

international largement positif (impliquant un grand nombre de nouvelles arrivées en provenance de l'étranger), et un solde naturel positif.

En termes de **structure d'âge**, en comparaison avec la moyenne régionale, les jeunes adultes entre 25 et 40 ans sont nettement surreprésentés dans la commune, à l'inverse surtout des enfants et adolescents de moins de 20 ans et, dans une moindre mesure, des personnes âgées. La part plus faible des jeunes et des plus de 65 ans induit un **ratio de dépendance** inférieur à celui de la Région. Les isolés sont particulièrement nombreux dans la commune et constituent plus de moitié des **ménages**.

Une grande part de la population est de **nationalité étrangère** (46 %), une proportion croissante et nettement supérieure à la moyenne régionale. Plus de trois quarts des personnes de nationalité étrangère sont ressortissantes d'un pays de l'Union européenne. Tant les ressortissants de l'Europe des 15 que des nouveaux pays membres sont surreprésentés dans la population étrangère, à l'inverse des ressortissants des pays africains et de la Turquie. Les ressortissants d'Afrique du nord sont particulièrement sous-représentés. Parmi les personnes de nationalité étrangère, les Français sont les plus représentés à Etterbeek en 2015, suivis de loin par les Polonais, les Italiens et ensuite par les Espagnols. La présence des ressortissants européens a augmenté de façon importante entre 2005 et 2015, à l'inverse du nombre de Marocains, qui stagne au cours de cette période dans la commune.

Profil socio-économique

La commune d'Etterbeek est caractérisée par une population au profil socio-économique diversifié, mêlant ménages des classes populaires, moyennes et aisées. Le **revenu moyen** de la commune est légèrement inférieur à la moyenne bruxelloise. Les revenus sont les plus bas à l'ouest de la commune (dans les secteurs des quartiers de la Chasse et Jourdan) et les plus élevés à l'est, à proximité de Woluwe-Saint-Pierre.

Le pourcentage de la population d'âge actif (18-64 ans) qui vit avec un **revenu d'intégration sociale** (ou **équivalent**) à Etterbeek est proche de la moyenne régionale, tandis que la part de la population de cet âge qui vit avec une **allocation** de chômage est un peu moins élevée qu'au niveau régional. Parmi les jeunes de 18-24 ans, un sur dix vit avec le **revenu d'intégration sociale** (ou **équivalent**), et parmi les personnes âgées (65 ans et plus), plus d'une sur dix vit avec la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) – des pourcentages équivalents à ceux de la Région. Près d'une personne sur cinq est **bénéficiaire de l'intervention majorée** pour les soins de santé (une proportion moindre qu'au niveau régional), mais cette proportion grimpe à une personne sur trois parmi les personnes de 65 ans et plus.

En ce qui concerne la situation des habitants sur le **marché de l'emploi**, les **taux d'activité** sont plus faibles que la moyenne régionale à tous les âges, surtout pour les hommes. Notons que le taux d'activité à Etterbeek pourrait être sous-estimé car les travailleurs dans les institutions européennes et internationales ne sont pas repris dans ces statistiques. Le **taux de chômage** communal est légèrement inférieur à la moyenne bruxelloise pour les actifs de moins de 50 ans. Il est plus élevé à l'ouest et nettement plus bas à l'est de la commune. Parmi les **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) etterbeekois, les personnes de nationalité européenne (non belge), les diplômés de l'enseignement supérieur et les personnes de 25 à 49 ans sont surreprésentés en comparaison avec le profil des DEI à l'échelle régionale.

En termes d'**emploi intérieur**, la proportion de postes de fonctionnaires est plus élevée dans la commune qu'à l'échelle régionale, de même que la proportion de postes occupés par des femmes. Les secteurs de l'administration publique et des activités financières, d'assurance et immobilières comptent le plus grand nombre de postes sur le territoire communal.

Moins d'un enfant sur six naît dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail (une proportion nettement inférieure à la moyenne régionale). Au niveau de l'**accueil de la petite enfance**, Etterbeek affiche le taux de couverture le plus élevé des communes bruxelloises, avec plus de deux places pour trois enfants. Toutefois, en excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises) et en considérant uniquement celles dont le tarif est variable selon le revenu des parents, il reste moins d'une place pour quatre enfants à Etterbeek.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, en comparaison avec la Région bruxelloise, les élèves qui résident à Etterbeek suivent un peu plus fréquemment la filière d'enseignement général et moins l'enseignement technique et professionnel. Plus d'un quart des élèves du secondaire présentent un retard scolaire d'au moins deux ans.

Etterbeek est une commune constituée en majorité par des **locataires** : plus de deux tiers des logements y sont occupés par des locataires, une proportion plus élevée qu'à l'échelle régionale. Les loyers et prix de ventes d'appartements et maisons sont supérieurs à la moyenne régionale.

Au cours de la dernière décennie, les **finances communales** se sont assainies. Les résultats financiers annuels sont repassés dans le vert : depuis 2007, la commune d'Etterbeek affiche un résultat ordinaire positif (à l'exception de l'année 2011) et un résultat cumulé positif.

La santé des habitants

En moyenne, l'état de **santé** des etterbeekoïses apparaît proche de la moyenne bruxelloise. Sur la période 2002-2012, l'**espérance de vie** à Etterbeek était en effet similaire à celle de la Région, et légèrement inférieure en fin de période pour les hommes. Notons également que, pour les femmes, la couverture du dépistage du cancer du sein y est légèrement inférieure à celle de la Région. La santé dépend de nombreux facteurs dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (statut social et familial), l'accès aux soins et leur qualité, etc. Le **statut social**, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant très important de l'état de santé.

ENJEUX

Proportion importante de jeunes adultes et de travailleurs internationaux et mixité sociale

La commune héberge une population particulièrement mobile. Etterbeek est souvent une porte d'entrée, tant nationale qu'internationale, de jeunes adultes autour de la trentaine dans le système urbain bruxellois. Ces **jeunes adultes** trouvent là un parc de logement qui correspond à leurs besoins, notamment en termes de taille et d'offre locative, mais aussi une offre socioculturelle répondant à leur vision de la vie urbaine. Ces jeunes adultes ne sont pas encore au sommet de leurs capacités financières et donc contributives, étant souvent en début de carrière. Leur capital culturel (qualification, réseaux) ne se traduit donc pas toujours directement en capital financier.

La présence croissante de jeunes adultes mais aussi de **travailleurs internationaux** issus de pays européens (de France principalement), se fait - du moins dans certains quartiers - en partie au détriment de la population en place, généralement plus âgée et moins nantie. Cette arrivée massive de travailleurs internationaux relativement aisés accroît en effet la pression immobilière sur l'ensemble de la commune, tant sur le plan acquisitif que locatif.

Dans ce contexte, maintenir un certain niveau de **mixité sociale** pourrait à terme devenir un enjeu important au sein de certaines parties de la commune.

Inégalités et besoins diversifiés

En lien avec le point précédent, la population etterbeekoïse est très **diversifiée** tant en termes de situation socioéconomique que de nationalité. Cela implique des **besoins divers** notamment en termes de services. En lien avec sa localisation à cheval entre la **première** et la **deuxième couronne**, il existe également des inégalités socio spatiales entre l'est de territoire qui abrite des populations plus aisées et l'ouest, relativement plus pauvre. Dans ces quartiers, l'intégration des habitants sur le marché de l'emploi constitue un enjeu important. La précarité d'une certaine frange des personnes âgées est également à prendre en compte. Enfin, la commune connaît, à l'instar de la Région bruxelloise dans son ensemble, un certain rajeunissement de la population. Tout cela implique de devoir jongler avec différents besoins pas toujours aisément conciliables.

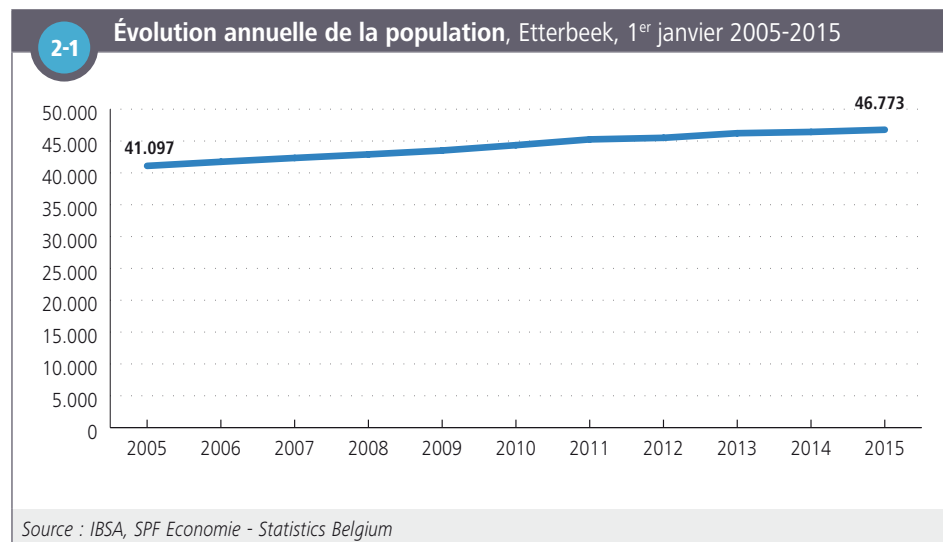
La reconversion des casernes

L'évolution de l'affectation des casernes orientera fortement l'évolution du sud de la commune et nécessitera une coordination entre niveaux de pouvoirs, mais aussi idéalement avec les communes voisines puisque le site des casernes inclut Ixelles (via une des casernes et le campus de la Plaine de manœuvres), et concerne aussi - dans une certaine mesure - Auderghem qui le jouxte.

2. POPULATION

2.1. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2015, la commune d'Etterbeek compte officiellement 46 773 habitants **2-1**, soit 4 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population est de 14 852 personnes au km², soit deux fois plus élevée qu'à l'échelle régionale (7 282 habitants/km²). Entre 2005 et 2015, la population à Etterbeek a augmenté de 14 %, un rythme presque aussi rapide que celui observé au niveau régional (17 %). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,3 % à Etterbeek (contre 1,6 % en Région bruxelloise).



En 2014, la population etterbeekoise a crû de 0,7 %, soit un rythme un peu moins rapide que la croissance de la population à l'échelle de la Région (+1 %). L'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs : le solde naturel, le solde migratoire interne et le solde migratoire international **2-2**.

2-2 Mouvement de la population				
	Etterbeek		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
Naissances (2014)	727	15,6 ‰	18.514	15,8 ‰
Décès (2014)	329	7,1 ‰	9.032	7,7 ‰
Solde naturel (2014)	398	8,5 ‰	9.482	8,1 ‰
Mouvement migratoire				
Solde migratoire interne (2014)	-885	-19,0 ‰	-13.420	-11,5 ‰
Solde migratoire international (2014)	891	19,1 ‰	16.106	13,8 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population totale (2014)	346	0,7 %	11.687	1,0 %
Taux de croissance annuelle moyenne de la population totale (2005-2014)		1,3 %		1,6 %
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium				
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1 ^{er} mars de l'année suivante).				

Le **solde naturel** (le nombre de naissances moins le nombre de décès) en proportion de la population est positif (à l'instar de pratiquement toutes les communes bruxelloises) et apparaît très proche à Etterbeek (8,5 ‰) et à l'échelle régionale (8,1 ‰).

Comme dans la plupart des communes bruxelloises à l'exception de cinq communes aisées, le **solde migratoire interne** est négatif à Etterbeek en 2014 car le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge venues s'installer à Etterbeek (4 217) est largement inférieur au nombre de personnes ayant quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (5 102). Ce solde négatif est, en proportion de la population, plus important à Etterbeek qu'à l'échelle de la Région. Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de la grande majorité des communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Etterbeek

(3 003) dépassent le nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer à l'étranger (2 112)³. Ce solde migratoire international positif apparaît, en proportion de la population, plus important à Etterbeek qu'à l'échelle de la Région en 2014.

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière, diplomates et membres de leurs ménages, ...). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées et pas seulement celles qui y résident officiellement, cf. chapitre Santé.

2.2. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

La commune d'Etterbeek abrite une proportion importante d'**adultes d'âge actif** : en 2015, 70 % de la population a entre 18 et 64 ans (contre 64 % à l'échelle de la Région). Dans la commune, les proportions de jeunes de moins de 18 ans (18 % de la population) et de personnes âgées de 65 ans et plus (11 %), sont inférieures aux proportions correspondantes en Région bruxelloise.

En outre, entre 2005 et 2015, la proportion d'adultes d'âge actif a augmenté au détriment de celle de la population de 65 ans et plus dans la commune **2-3**.

2-3 Ventilation de la population par groupe d'âge, 1^{er} janvier 2005 et 2015								
	Etterbeek				Région bruxelloise			
	2005		2015		2005		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	7.563	18,4	8.574	18,3	217.522	21,6	267.922	22,8
18 - 64 ans	27.851	67,8	32.917	70,4	633.716	62,9	751.915	64,0
65 ans et plus	5.683	13,8	5.282	11,3	155.511	15,4	155.336	13,2
Total	41.097	100,0	46.773	100,0	1.006.749	100,0	1.175.173	100,0
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium								

L'**âge moyen** à Etterbeek est de 37,3 ans en 2015, ce qui est quasi identique à celui de la Région bruxelloise. Par contre, la proportion importante d'adultes d'âge actif implique un **ratio de dépendance** largement inférieur à celui de la Région. Le **coefficient de vieillissement** est quant à lui légèrement plus élevé à Etterbeek, car, en comparaison avec la Région, la sous-représentation des jeunes y est encore plus importante que la sous-représentation des plus de 65 ans. Le **coefficient de séniorité** est similaire à celui de la Région, traduisant une part des plus de 80 ans dans la population de 65 ans et plus équivalente. Enfin, la proportion de femmes est plus élevée à Etterbeek en comparaison avec l'échelle régionale : on compte 90 hommes pour 100 femmes dans la commune (contre 95 pour 100 en Région bruxelloise).

En termes d'**évolution** sur la période 2005-2015, à l'instar de la situation au niveau régional, l'âge moyen a diminué à Etterbeek. Le **coefficient de vieillissement** a baissé également, ce qui reflète la diminution du poids des 65 ans et plus dans la population. L'accroissement de la part d'adultes d'âge actif dans la population a également fait baisser le **ratio de dépendance**. Enfin, contrairement à ce qui est observé à l'échelle de la Région, le **coefficient de séniorité** a légèrement diminué à Etterbeek au cours de cette période **2-4**.

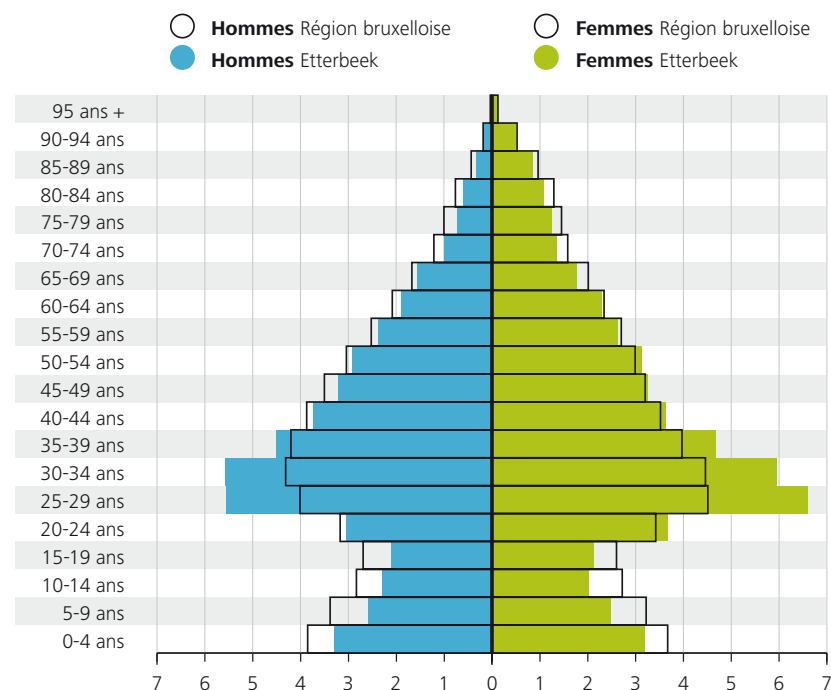
2-4 Indicateurs de structure de la population, 1^{er} janvier 2005 et 2015				
	Etterbeek		Région bruxelloise	
	2005	2015	2005	2015
Âge moyen total (années)	38,3	37,3	38,5	37,4
Âge moyen hommes (années)	36,3	36,0	36,7	36,1
Âge moyen femmes (années)	40,1	38,5	40,2	38,6
Coefficient de vieillissement [65+/0-17] (%)	75,1	61,6	71,5	58,0
Ratio de dépendance [(0-17)+(65+)]/(18-64) (%)	47,6	42,1	58,9	56,3
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	33,9	32,3	30,4	32,5
Rapport de masculinité (%)	88,7	90,4	92,4	95,1
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium				

3 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

La première **pyramide des âges comparative** illustre le fait que les adultes entre 25 et 40 ans sont fortement représentés à Etterbeek par rapport à la moyenne régionale, à l'inverse surtout des enfants et adolescents de moins de 20 ans et, dans une moindre mesure, des tranches d'âge plus avancé (à partir de 40 ans pour les hommes et de 65 ans pour les femmes) **2-5**. Notons que l'**indice conjoncturel de fécondité** est plus bas à Etterbeek (1,5) qu'en moyenne régionale (1,9).

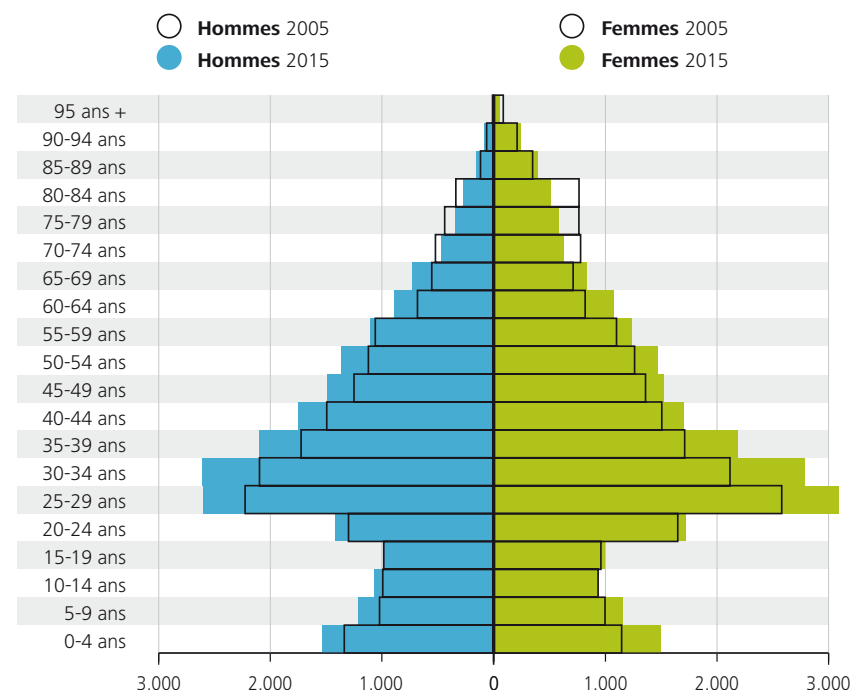
L'évolution de l'allure de la deuxième **pyramide des âges entre 2005 et 2015** témoigne de la croissance de la population dans la plupart des tranches d'âge (à des degrés divers), à l'exception des 70-84 ans **2-6**. On note au cours de cette période une croissance marquée des adultes entre 25 et 40 ans, en particulier des femmes.

2-5 Pyramide des âges comparative pour 100 habitants, 1^{er} janvier 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2-6 Pyramide des âges comparative d'Etterbeek, 1^{er} janvier 2005 et 2015

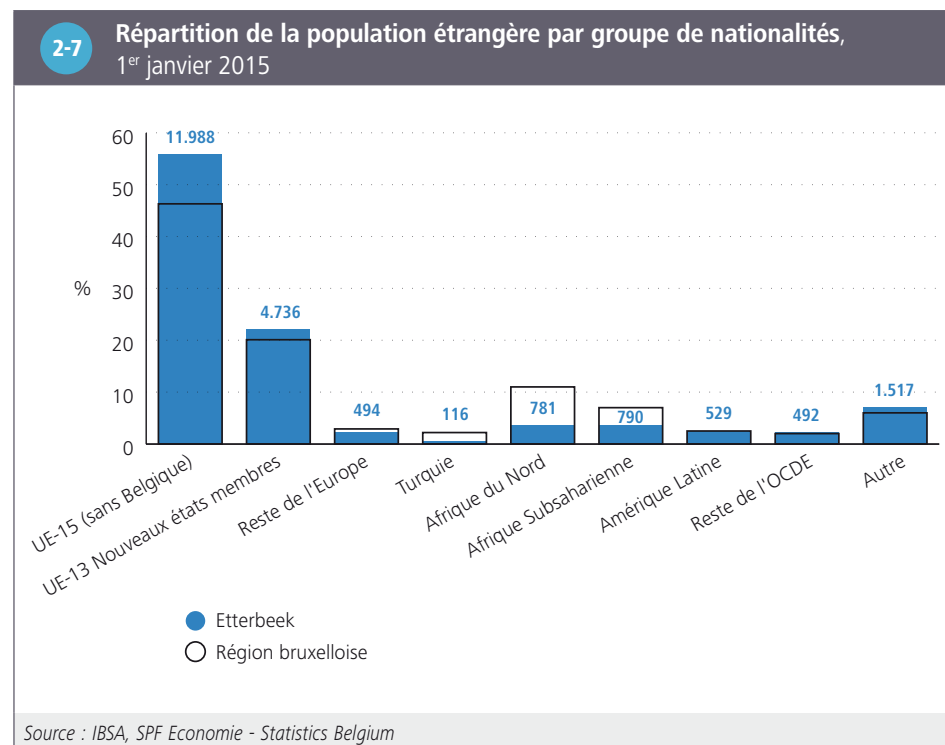


Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2.3. NATIONALITÉS

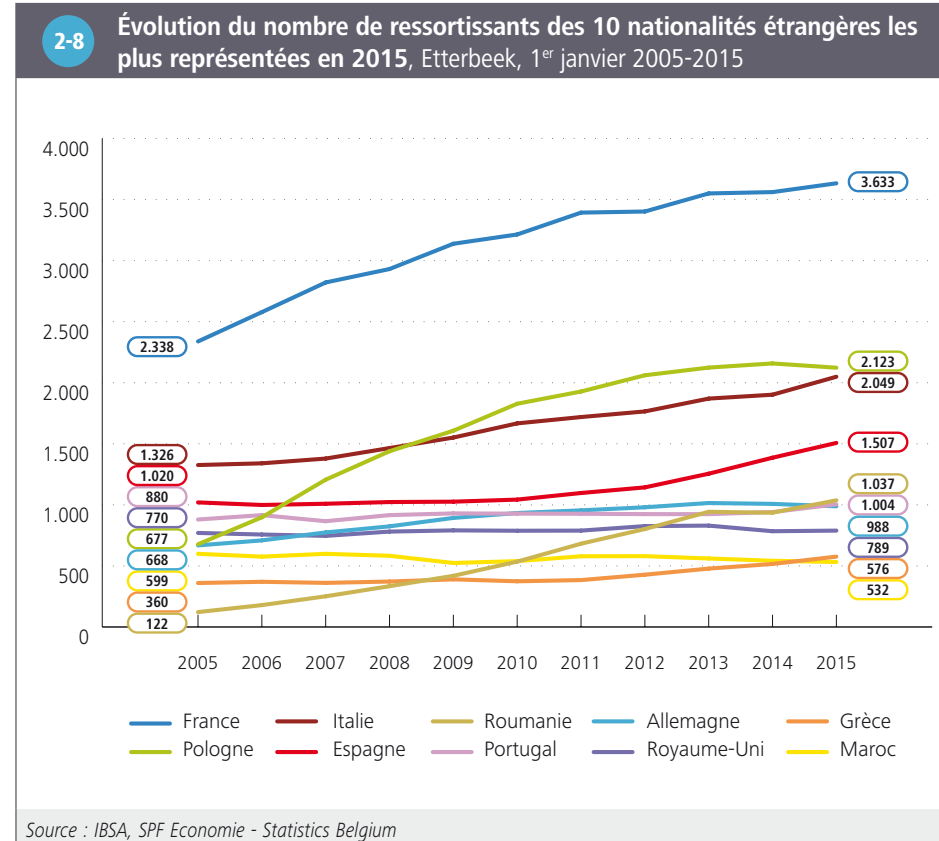
Au 1^{er} janvier 2015, 21 443 personnes, soit 46 % de la population etterbeekoise, ont une nationalité étrangère - une proportion nettement supérieure à la moyenne régionale (34 %). Etterbeek est en effet l'une des communes avec la plus importante part de personnes de nationalité étrangère. Cette part a augmenté de façon significative ces dix dernières années dans la commune (elle était de 33 % en 2005).

Parmi les Etterbeekoïses de nationalité étrangère, la majorité (56 %) sont ressortissantes d'un pays de l'Europe des 15 (UE-15 sans la Belgique) et 22 % des nouveaux États membres (UE-13). Les ressortissantes d'un pays de l'UE-15 et de l'UE-13 sont - en proportion de la population de nationalité étrangère - nettement plus représentées à Etterbeek qu'en moyenne régionale, au contraire essentiellement des ressortissantes de pays africains et de la Turquie ²⁻⁷. La forte présence de ressortissantes européennes est en partie liée à la proximité avec les institutions européennes, rendant la commune attractive pour les travailleurs internationaux.



Parmi les personnes de **nationalité étrangère**, les Français sont les plus représentés à Etterbeek en 2015, suivis de loin par les Polonais, les Italiens et puis par les Espagnols

2-8



La plupart des ressortissantes étrangères de chacune des dix nationalités les plus représentées en 2015 ont augmenté (à des degrés divers) par rapport à 2005. Le nombre de Français a augmenté de façon importante, ainsi que les ressortissantes du sud de l'Europe (en particulier les Italiens).

De même, une croissance significative du nombre de Polonais et de Roumains est enregistrée à Etterbeek. L'augmentation notable de ces ressortissantes en Région bruxelloise est liée à l'adhésion à l'UE de la Pologne (en 2004) et de la Roumaine (en

2007), impliquant d'une part une régularisation de certaines personnes ainsi que de nouvelles arrivées suite à la liberté de circulation des travailleurs, et, d'autre part, aux opportunités d'emplois offertes par Bruxelles, capitale de l'UE, pour les ressortissants de ces nouveaux États membres. Depuis 2013, une relative stagnation du nombre de Polonais est observée de manière générale en Région bruxelloise, pouvant être liée à des **migrations circulaires** plus importantes⁴.

Le nombre de Marocains a quant à lui légèrement diminué sur la période, comme c'est le cas dans d'autres communes de **première couronne**.

2.4. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2015, Etterbeek compte 24 481 ménages privés, soit 2 021 ménages de plus qu'en 2005. En 2015, 53 % des ménages sont composés d'une seule personne, 24 % de deux personnes et 23 % de trois personnes et plus à Etterbeek (contre respectivement 58 %, 22 % et 20 % en 2005) **2-9**. La part des ménages d'une personne a donc diminué à Etterbeek (au profit de celles des ménages de deux et surtout de trois personnes), mais reste toutefois plus importante qu'au niveau régional (cf. infra).

Etterbeek est l'une des communes bruxelloises où la **taille** moyenne des ménages privés est parmi les plus faibles (1,89 contre 2,14 à l'échelle régionale), du fait de la présence importante de ménages composés d'une seule personne et du nombre relativement faible de ménages de trois personnes et plus dans la commune.

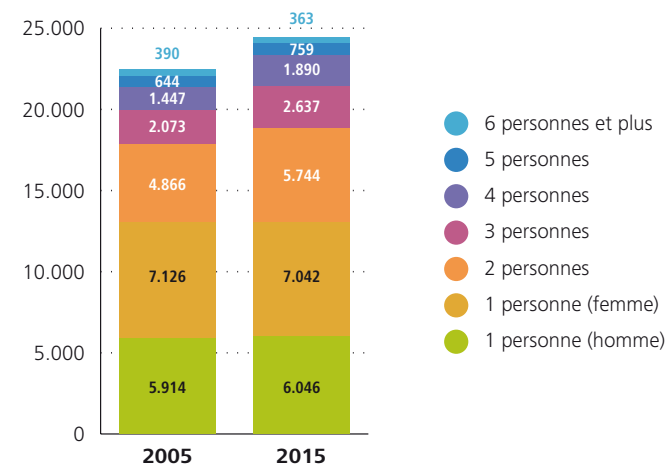
Les **personnes isolées** sont donc, en proportion, plus présentes à Etterbeek (53 % des ménages) qu'à l'échelle de la Région (47 %), à l'inverse des couples avec enfants (18 % contre 24 % en Région bruxelloise) et des familles monoparentales (9 % contre 12 % dans la Région) **2-10**. Les femmes sont majoritaires parmi les personnes isolées à Etterbeek (54 %, contre 50 % à l'échelle de la Région). En outre, 87 % des parents isolés (famille monoparentale) sont des femmes (une proportion similaire à celle de la Région)⁵. Notons que les couples sont moins souvent mariés à Etterbeek (où 68 % des couples sont mariés) qu'à l'échelle de la Région (77 %).

⁴ Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2015), *Un boom démographique à la loupe : Roumains, Polonais et Bulgares en Région de Bruxelles-Capitale*, Focus n°9, juin 2015

⁵ À noter que chaque personne ne peut être domiciliée qu'à une seule adresse. Les enfants concernés par la garde alternée des parents ne sont donc comptés qu'une seule fois, là où ils sont domiciliés, généralement chez la mère. Le nombre de pères célibataires est donc sous-estimé.

2-9

Évolution du nombre de ménages privés par taille, Etterbeek, 1^{er} janvier 2005 et 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2-10

Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2015

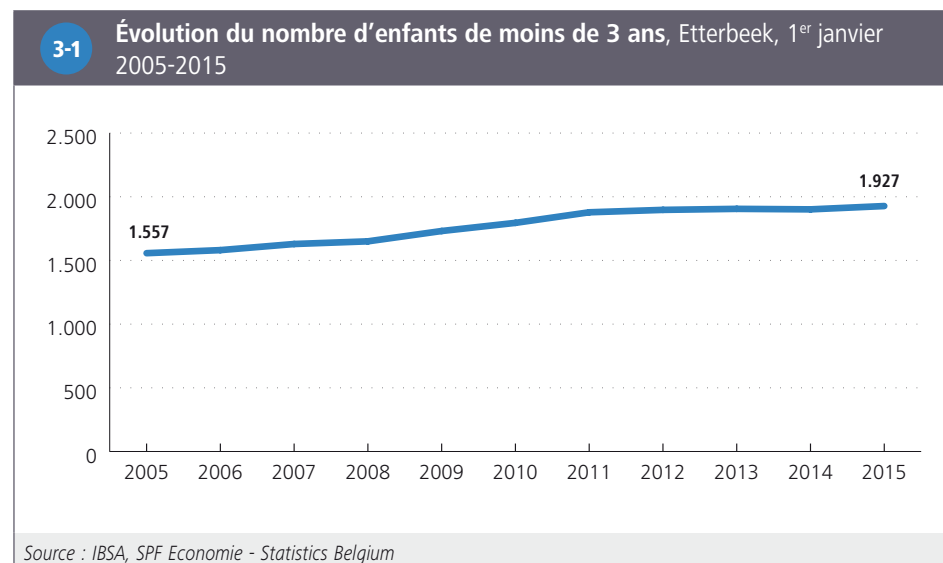
	Etterbeek		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	13.041	53,3	252.404	46,5
Couples sans enfant	3.784	15,5	82.157	15,1
<i>Mariés</i>	2.101	8,6	56.694	10,4
<i>Cohabitants</i>	1.683	6,9	25.463	4,7
Couples avec enfant(s)	4.379	17,9	128.289	23,6
<i>Mariés</i>	3.460	14,1	104.484	19,3
<i>Cohabitants</i>	919	3,8	23.805	4,4
Familles monoparentales	2.280	9,3	62.690	11,6
Autres	997	4,1	17.130	3,2
Total	24.481	100,0	542.670	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3. PETITE ENFANCE

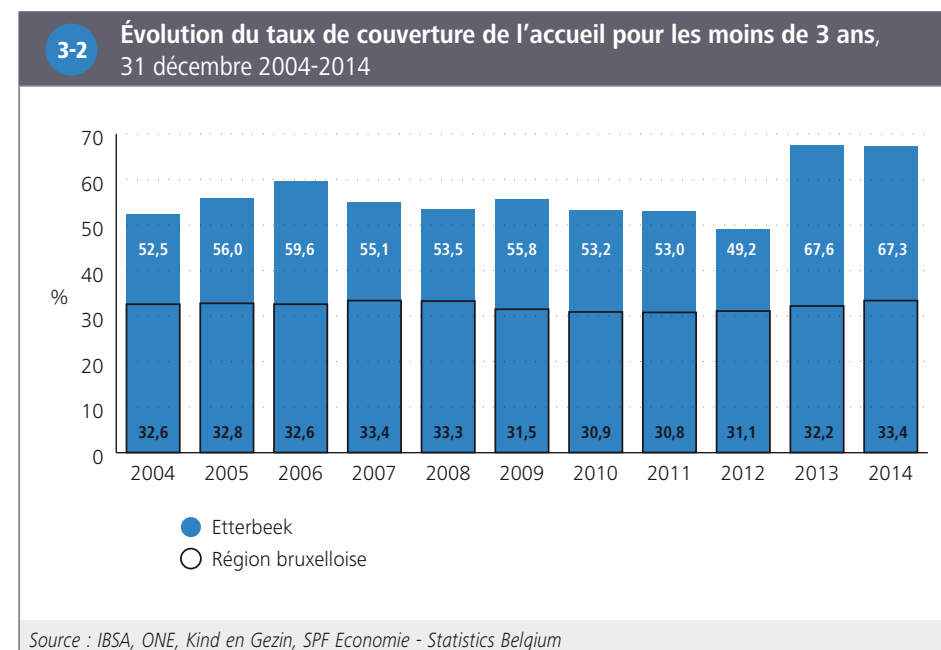
3.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2015, Etterbeek compte 1 927 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 4,1 % de la population totale (contre 4,6 % en Région bruxelloise). Le nombre d'enfants de cette tranche d'âge a augmenté de 24 % en 10 ans dans cette commune, soit un rythme proche de celui enregistré à l'échelle de la Région. On note cependant une stagnation de ce nombre à Etterbeek entre 2011 et 2015 ³⁻¹.



3.2. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est particulièrement élevé à Etterbeek et atteint 67 % au 31 décembre 2014, soit plus de deux places pour trois enfants de cet âge (contre une place pour trois enfants à l'échelle régionale). Etterbeek est la commune bruxelloise où le taux de couverture est le plus élevé. Après avoir fluctué autour de 53 % les années précédentes, le taux de couverture a augmenté de façon importante en 2013, suite à la création de nombreuses places supplémentaires (+ 350 places par rapport à 2012) ³⁻².



Au 31 décembre 2014, on dénombre au total 1 297 places en milieu d'accueil à Etterbeek ³⁻³. Il s'agit de l'ensemble des places, dont certaines sont réservées aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions qui n'habitent pas forcément en Région bruxelloise. Il s'agit quasi intégralement de places dans des milieux d'accueil collectif. Les milieux d'accueil de type familial (accueillant(e)) sont pratiquement inexistants dans la commune, et relativement peu développés dans l'ensemble de la Région.

En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses) et en considérant uniquement celles dont le tarif est variable selon le revenu des parents, le taux de couverture n'est plus que de 23 % à Etterbeek (contre 20 % en Région bruxelloise). Ainsi, on compte environ une **place accessible** à tous et à tarif selon le revenu pour quatre enfants à Etterbeek. La part des places accessibles à tous et dont le tarif varie selon le revenu des parents dans le total des places est donc relativement faible dans la commune.

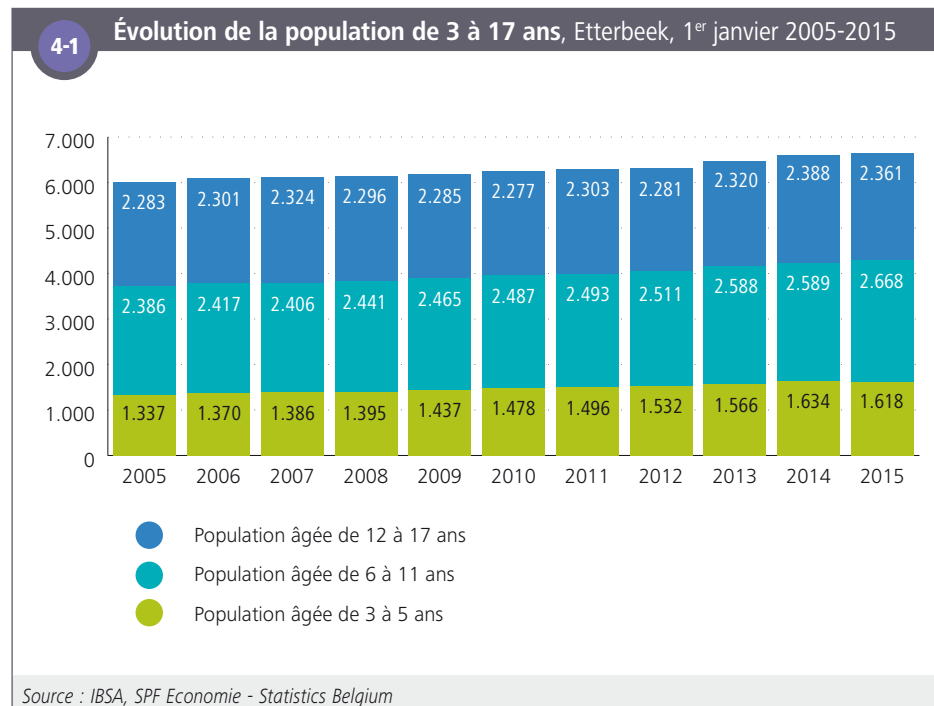
3-3 Offre d'accueil pour les moins de 3 ans et accessibilité, 31 décembre 2014		
	Etterbeek	Région bruxelloise
Offre de milieux d'accueil		
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	1.290	17.408
Nombre de places en milieu d'accueil familial	7	573
Nombre total de places en milieu d'accueil	1.297	17.981
Accessibilité de l'offre		
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	67,3	33,4
Nombre de places en milieu d'accueil (tarif selon le revenu et accessible à tous) pour 100 enfants de moins de 3 ans	23,2	19,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	57,6	70,8
Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium		

4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2005 et 2015, le nombre d'enfants et d'adolescents de 3 à 17 ans a augmenté à Etterbeek. Leur part dans la population est restée relativement stable durant cette période. En 2015, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 3,5 %, 5,7 % et 5 % de la population totale à Etterbeek.

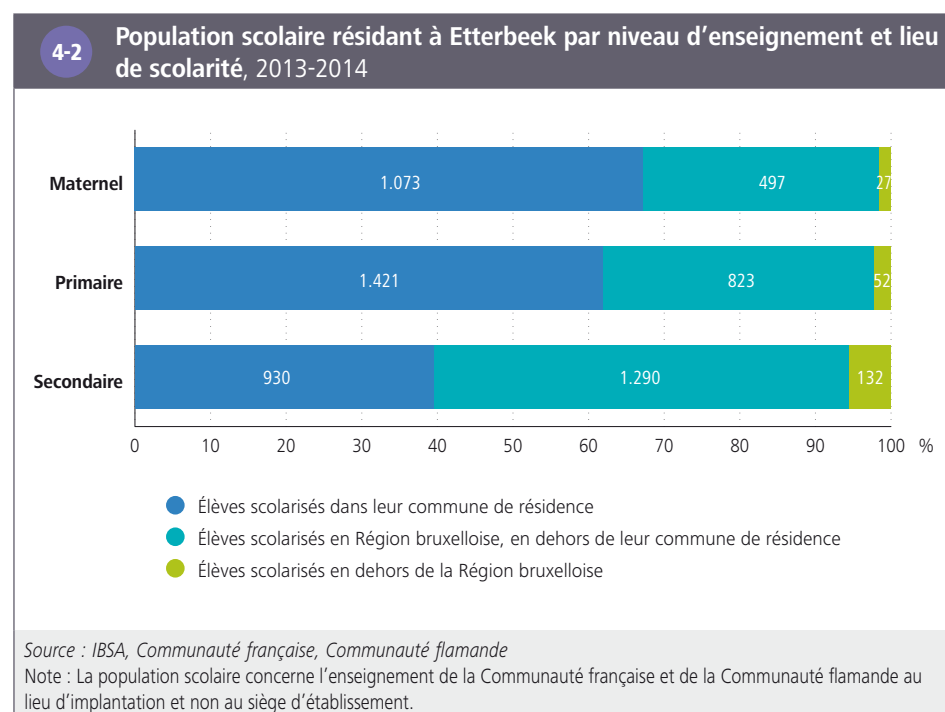
Notons que les chiffres de la figure 4-1 sont basés sur la [population officielle](#), ce qui implique que certains enfants (dont les parents sont inscrits au Registre d'attente ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de population scolaire (cf. point suivant). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande⁶.



⁶ Le retard scolaire peut également contribuer à expliquer une partie des différences entre les chiffres de la figure 4-1 et de la figure 4-2.

4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, respectivement 1 597, 2 295 et 2 352 élèves résidant à Etterbeek sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)⁷. Parmi les élèves inscrits en maternel et primaire, environ deux tiers des élèves (respectivement 67 % et 62 %) fréquentent une école implantée à Etterbeek, contre 40 % parmi les élèves inscrits en secondaire (4-2).



En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident à Etterbeek suivent un peu plus fréquemment la **filière** d'enseignement général et moins l'enseignement technique et professionnel : 34 %, 15 % et 13 % des élèves etterbeekois en secondaire sont inscrits respectivement dans l'enseignement général, technique (et artistique) et professionnel, contre 29 %, 17 % et 16 % des élèves au niveau régional (4-3). La part d'élèves dans l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) est similaire à Etterbeek (4,4 %) et à l'échelle de la Région (4,6 %).

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2013-2014

	Etterbeek		Région bruxelloise
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	2.168	94,5	94,5
Primaire spécialisé	127	5,5	5,5
Primaire total	2.295	100,0	100,0
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	793	33,7	33,7
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degrés (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	804	34,2	29,2
<i>Technique</i>	346	14,7	16,9
<i>Artistique</i>	16	0,7	0,4
<i>Professionnel</i>	314	13,4	16,1
Secondaire spécialisé	79	3,4	3,7
Secondaire total	2.352	100,0	100,0

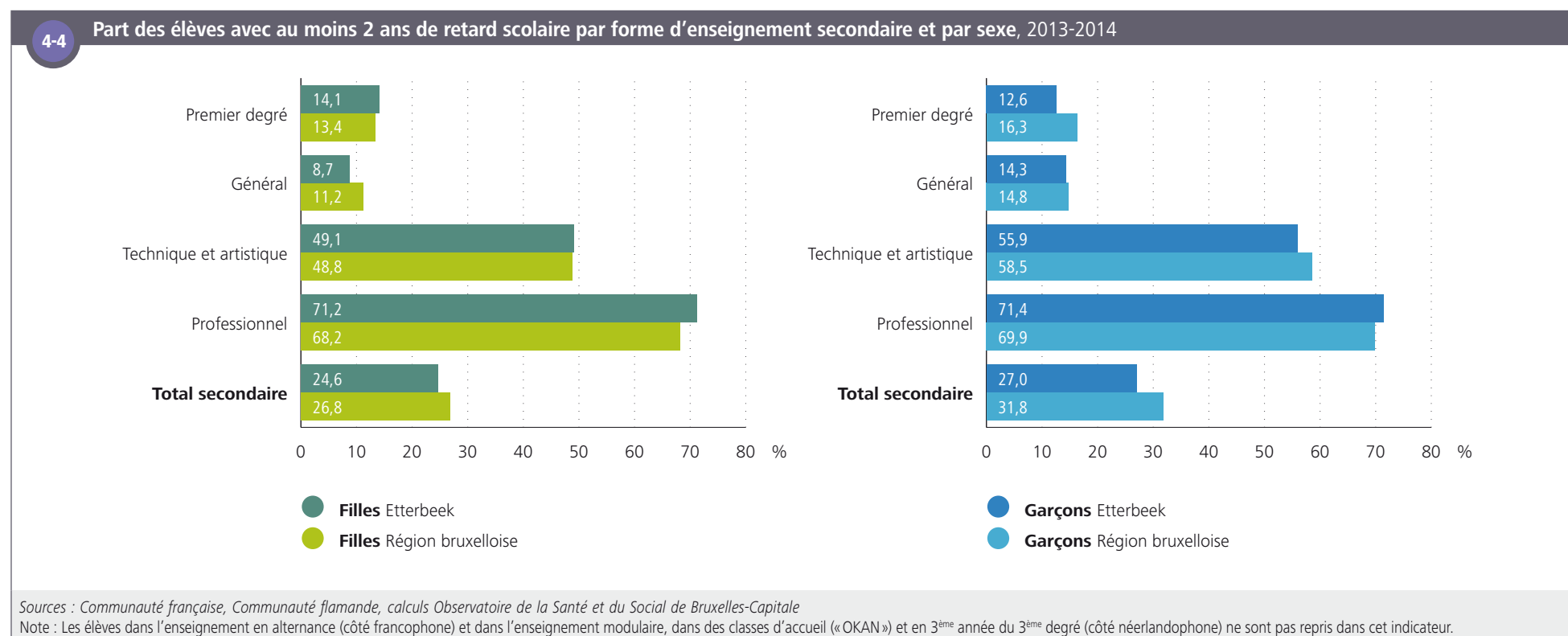
Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

⁷ Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

La proportion d'élèves en **retard scolaire** (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Etterbeek qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle compte la plus grande proportion d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. En général, les garçons sont plus en retard que les filles, tant à Etterbeek que dans la Région dans son ensemble. On note cependant qu'à Etterbeek, dans le premier degré du secondaire, les filles présentent un retard scolaire plus important que les garçons.

Il apparaît que la proportion d'élèves en retard scolaire en secondaire (toutes filières confondues) est un peu moins importante à Etterbeek qu'au niveau de la Région, pour les filles et surtout pour les garçons : 25 % des filles et 27 % des garçons sont en retard scolaire dans la commune, contre respectivement 27 % et 32 % dans la Région. Ce constat peut toutefois différer selon le degré et la filière. On constate notamment que le retard scolaire des élèves dans la filière professionnelle est légèrement plus important à Etterbeek qu'en Région bruxelloise ⁴⁻⁴.



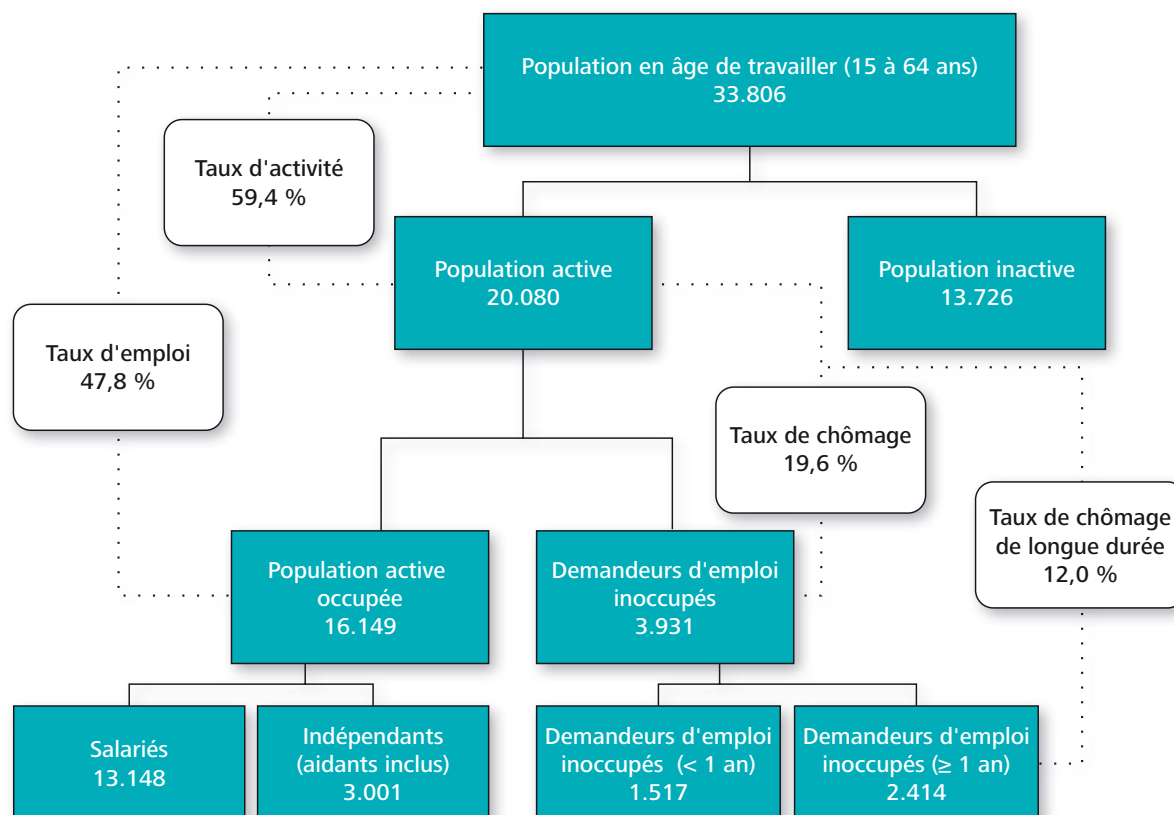
5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5.1. POSITION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2013, 59 % des 33 806 personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont actives sur le marché du travail à Etterbeek. Parmi elles, quatre sur cinq sont en emploi et une sur cinq est inscrite auprès d'Actiris comme «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, six sur dix le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹⁸.

⁸ Dans ce chapitre, la population active et la population active occupée sont sous-estimées car elles ne prennent pas en compte les personnes qui travaillent dans les institutions européennes et internationales, les marins de la marine marchande, le personnel domestique et les travailleurs au noir. Notons que la commune d'Etterbeek présente une proportion importante de personnes travaillant dans les institutions européennes et internationales.

5-1 Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Etterbeek, moyenne annuelle 2013

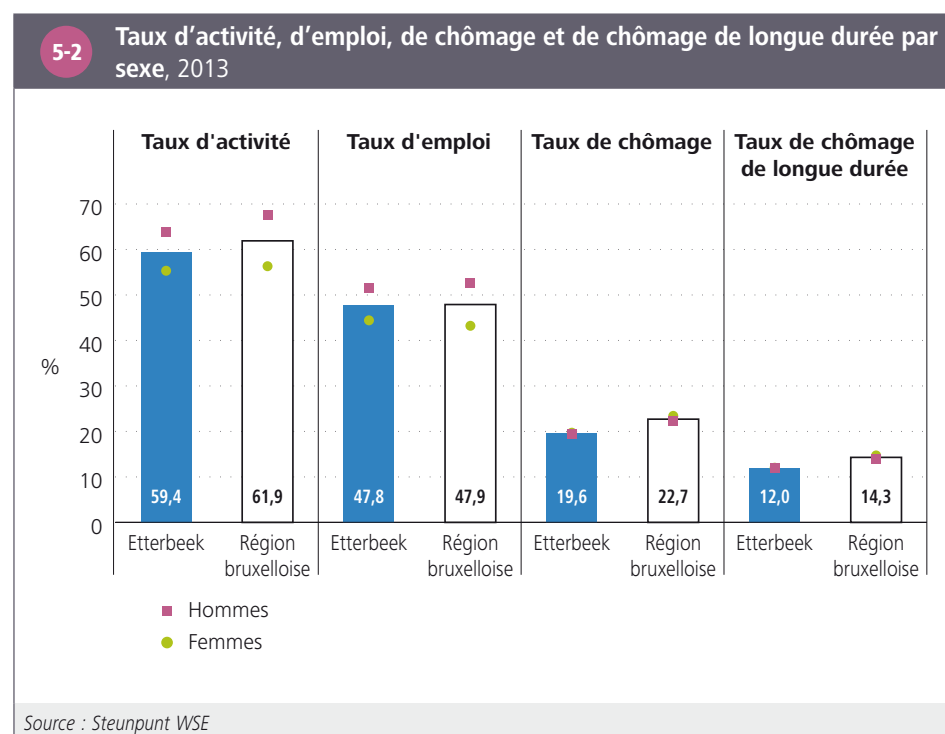


Sources : Steunpunt WSE, ACTIRIS

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la situation à l'échelle régionale, le **taux d'activité** est légèrement inférieur à Etterbeek, en particulier pour les hommes. Notons que le taux d'activité à Etterbeek pourrait être sous-estimé car les travailleurs dans les institutions européennes et internationales ne sont pas repris dans ces statistiques. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** (total et de longue durée⁹) est un peu moins important à Etterbeek qu'au niveau de la Région, tant pour les hommes que pour les femmes.

Les **inégalités de genre** en termes de **taux d'activité** et **d'emploi** sont un peu moins marquées à Etterbeek qu'à l'échelle régionale. En outre, le **taux de chômage** (total et de longue durée) des hommes et des femmes est identique à Etterbeek, alors qu'au niveau de la Région celui des femmes est très légèrement plus élevé **5-2**.



Les **taux d'activité** légèrement inférieurs à Etterbeek par rapport à la Région bruxelloise (cf. remarque supra) s'observent pour toutes les tranches d'âge, et de façon plus marquée pour les 25-49 ans. Les **taux de chômage** légèrement moins élevés dans la commune concernent essentiellement les actifs de moins de 50 ans. Le taux de chômage des jeunes etterbeekois (15-24 ans) atteint tout de même 30 % en 2013 et celui des plus âgés (50-64 ans), 20 % **5-3**.

5-3 Taux d'activité, d'emploi et de chômage par groupe d'âge, 2013

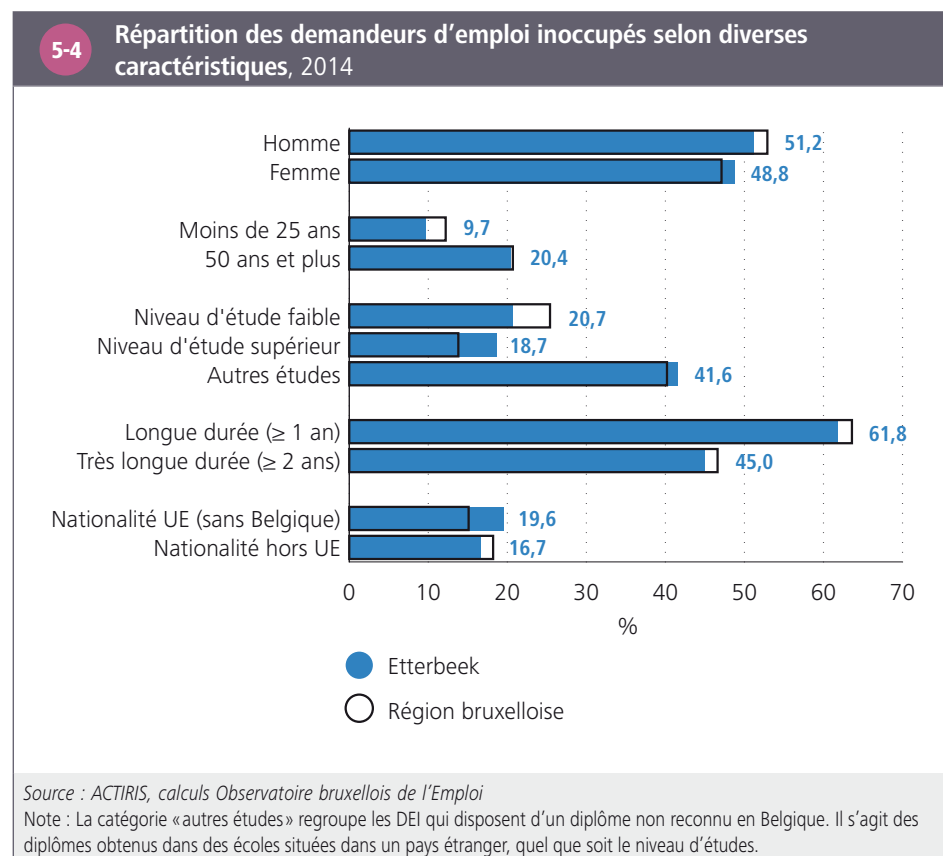
	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Etterbeek	Région bruxelloise	Etterbeek	Région bruxelloise	Etterbeek	Région bruxelloise
15 à 24 ans	26,9	28,7	18,8	18,3	30,2	36,3
25 à 49 ans	68,4	73,1	55,8	57,1	18,5	21,9
50 à 64 ans	56,0	58,8	44,8	42,1	19,9	20,1
Total	59,4	61,9	47,8	47,9	19,6	22,7

Source : Steunpunt WSE

⁹ Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

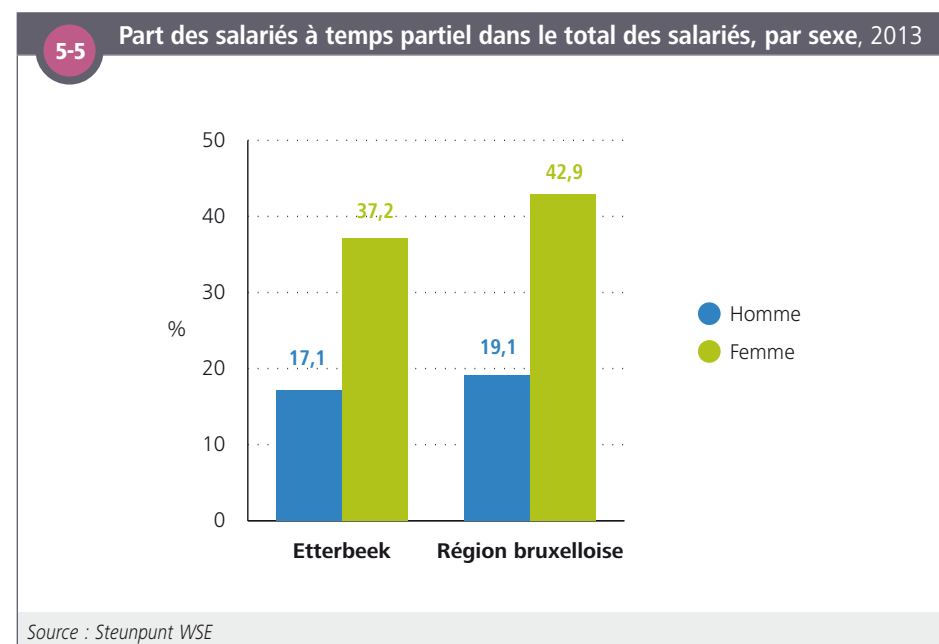
Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) diffère à Etterbeek et au niveau de la Région. Parmi les DEI etterbeekois, les personnes de nationalité européenne (non belge), les diplômés de l'enseignement supérieur, les femmes et les personnes de 25 à 49 ans sont surreprésentés en comparaison avec le profil des DEI à l'échelle régionale. Par ailleurs, la proportion de demandeurs d'emploi au chômage depuis un an ou plus est légèrement moins importante dans la commune **5-4**.



5.4. TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

De manière générale, à Etterbeek comme à l'échelle régionale, le temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes.

La part des travailleurs à temps partiel apparaît légèrement moins élevée à Etterbeek qu'à l'échelle régionale, et ce pour les deux sexes : dans la commune, 37 % des femmes salariées et 17 % des hommes salariés sont à temps partiel (contre respectivement 43 % et 19 % en Région bruxelloise) **5-5**.



6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6.1. EMPLOI INTÉRIEUR

Concernant l'emploi intérieur en 2013, 3 148 **indépendants** et 24 877 **salariés** travaillent à Etterbeek (quelle que soit leur commune de résidence), ce qui représente respectivement 3,9 % des indépendants et 4,1 % des salariés de la Région.

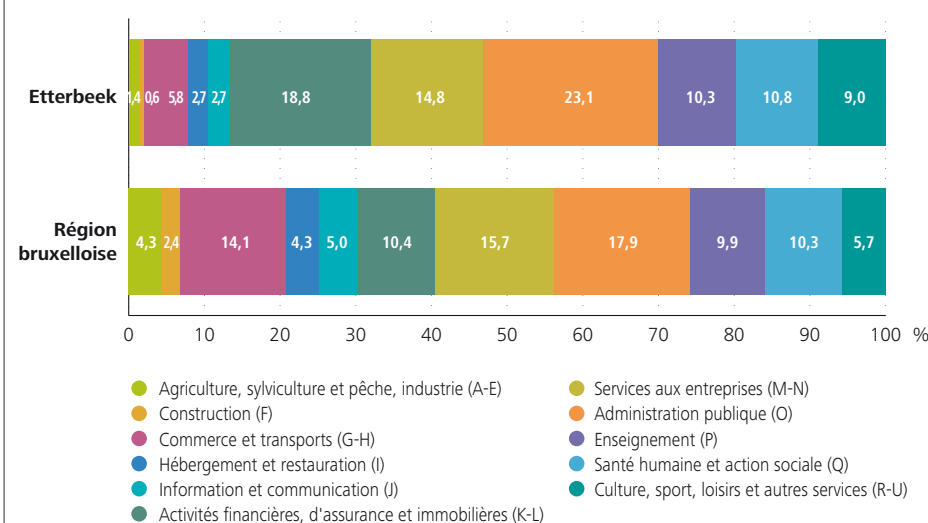
La proportion de postes de travail occupés par des femmes est plus élevée à Etterbeek (54 % des postes) qu'à l'échelle régionale (50 %). En outre, la proportion de postes de fonctionnaires est plus élevée dans la commune qu'à l'échelle de la Région (un quart des postes contre moins d'un cinquième à l'échelle régionale), à l'inverse de la proportion des postes d'employés **6-1**.

6-1 Nombre de postes de travail salarié au lieu de travail selon le sexe et le statut, 31 décembre 2013		
	Etterbeek	Région bruxelloise
Nombre total de postes de travail au lieu de travail	23.991	621.821
Répartition par sexe (en % du total)		
Homme	45,7	49,8
Femme	54,3	50,2
Répartition par statut (en % du total)		
Ouvriers	20,1	20,2
Employés	55,0	60,8
Fonctionnaires	24,9	19,1

Source : ONSS, calculs IBSA

En termes de répartition des postes de travail par **branche d'activité** **6-2**, le secteur de l'administration publique constitue le premier secteur en termes de nombre de postes à Etterbeek (23 % des postes contre 18 % à l'échelle régionale). Le deuxième secteur, surreprésenté également (en comparaison avec la Région), est celui des activités financières, d'assurance et immobilières (19 % des postes contre 10 % à l'échelle de la Région). Les secteurs de l'industrie, du commerce et des transports, de l'horeca et de l'information et communication sont quant à eux sous-représentés dans la commune en comparaison avec la situation régionale.

6-2 Répartition du nombre de postes de travail par branche d'activité, 31 décembre 2013



Source : ONSS, calculs IBSA

6.2. ENTREPRISES

Les statistiques sur le **nombre d'entreprises** reprises ici portent d'une part sur les **unités locales d'établissement** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS), et, d'autre part, sur les **entreprises assujetties à la TVA** (qui ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises)¹⁰.

Au 31 décembre 2013, Etterbeek compte 1 418 unités locales d'établissement sur son territoire (soit 4 % du nombre total d'unités en Région bruxelloise). Les établissements de très petite **taille** (comptant entre 1 et 9 salariés) sont, en proportion, légèrement plus nombreux à Etterbeek qu'à l'échelle régionale **6-3**.

6-3 Nombre d'unités locales d'établissement selon la taille, 31 décembre 2013		
	Etterbeek	Région bruxelloise
Nombre total d'unités locales d'établissement	1.418	34.881
Répartition par classe de taille en nombre de salariés (en % du total)		
1 à 9 salariés	80,7	78,2
10 à 49 salariés	15,2	16,6
50 à 199 salariés	3,0	3,8
200 salariés et plus	1,1	1,4
Source : ONSS, données décentralisées, calculs IBSA		
Note : Localisation selon le siège de l'unité locale d'établissement.		

Au 31 décembre 2014, 4 614 **entreprises assujetties à la TVA** ont leur siège social à Etterbeek (soit 5 % de l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en Région bruxelloise).

La dynamique de **créations** d'entreprises a été relativement proche à Etterbeek et au niveau régional entre 2010 et 2014 : en moyenne, près de 13 entreprises par an ont été créées pour 100 entreprises dans la commune (contre 12 pour 100 dans la Région). Il en va de même concernant les cessations : en moyenne, 8 cessations par an ont été enregistrées pour 100 entreprises, à Etterbeek comme à l'échelle régionale **6-4**.

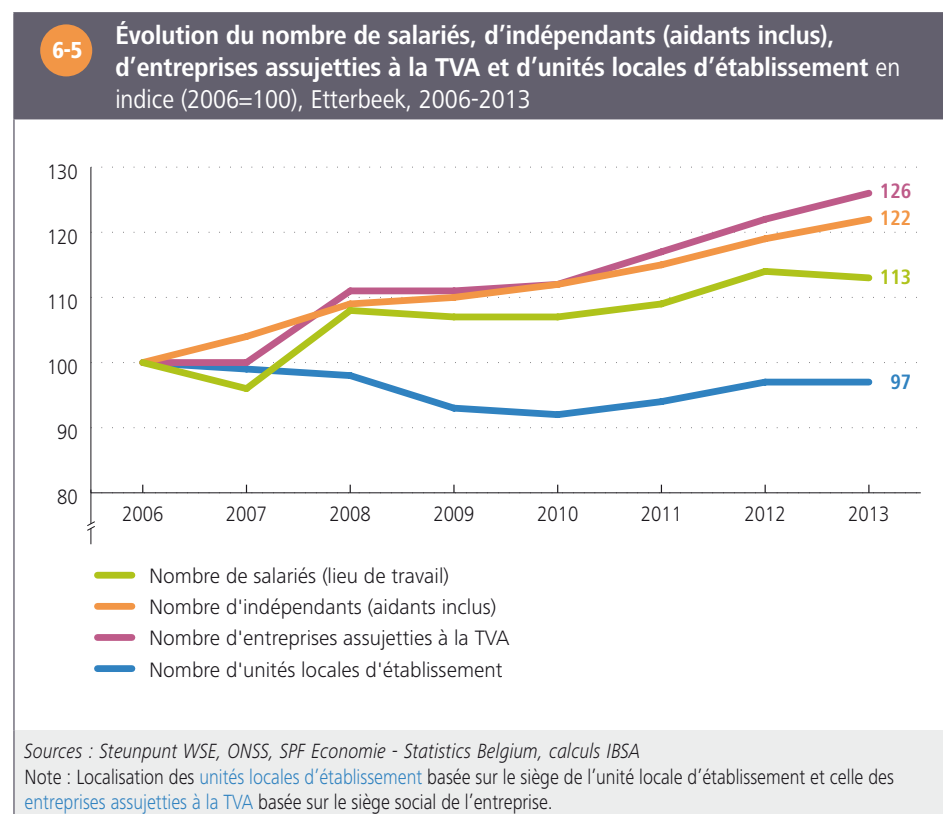
Par contre, le nombre de **faillites** d'entreprises (qui ne représentent qu'une partie des cessations) a été, en proportion, moins élevé à Etterbeek qu'à l'échelle régionale au cours de cette période (en moyenne 1,8 entreprises sur 100 à Etterbeek, contre 2,6 sur 100 au niveau régional).

6-4 Démographie d'entreprises		
	Etterbeek	Région bruxelloise
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2014	4.614	94.436
Taux annuel moyen de création d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	12,6	12,0
Taux annuel moyen de cessation d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	8,0	8,3
Taux annuel moyen de faillite d'entreprises (2010-2014) (%)	1,8	2,6
Source : SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA		
Notes : Localisation selon le siège social de l'unité légale. Les différents taux présentés correspondent aux taux annuels moyens calculés sur la période 2010-2014.		

¹⁰ Le nombre d'**entreprises assujetties à la TVA** est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités locales d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

6.3. ÉVOLUTION 2006-2013

Les **unités locales d'établissement** et les salariés montrent une évolution distincte à Etterbeek sur la période 2006-2013. Si le nombre d'unités locales d'établissement a légèrement baissé sur la période, le nombre de salariés a quant à lui augmenté de 13 % dans la commune. Par ailleurs, le nombre d'**entreprises assujetties à la TVA** a augmenté de 26 % (un rythme supérieur à celui observé au niveau régional). Enfin, le nombre d'indépendants a crû de 22 % à Etterbeek au cours de cette période (une augmentation légèrement inférieure à celle de la Région bruxelloise) **6-5**.



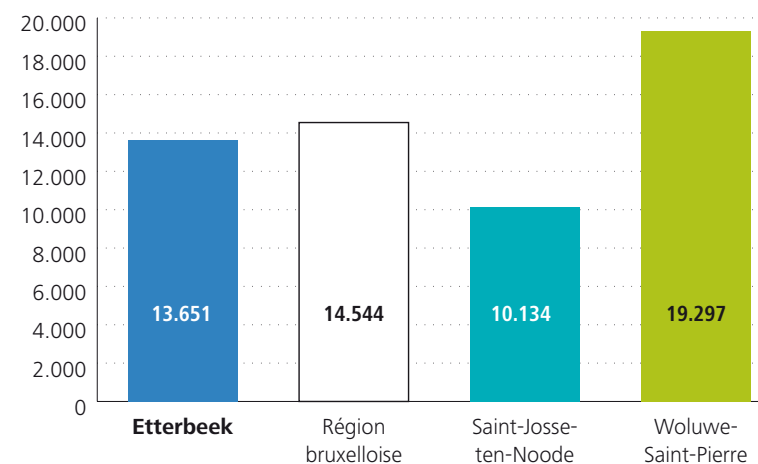
7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu moyen](#)¹¹ s'élève à 13 651 euros à Etterbeek pour l'année 2012, soit 6 % en deçà de la moyenne bruxelloise. Le revenu moyen de la commune est donc proche de celui de la Région. C'est à Saint-Josse-ten-Noode que le revenu moyen est le plus faible en Région bruxelloise, et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé ⁷⁻¹.

7-1

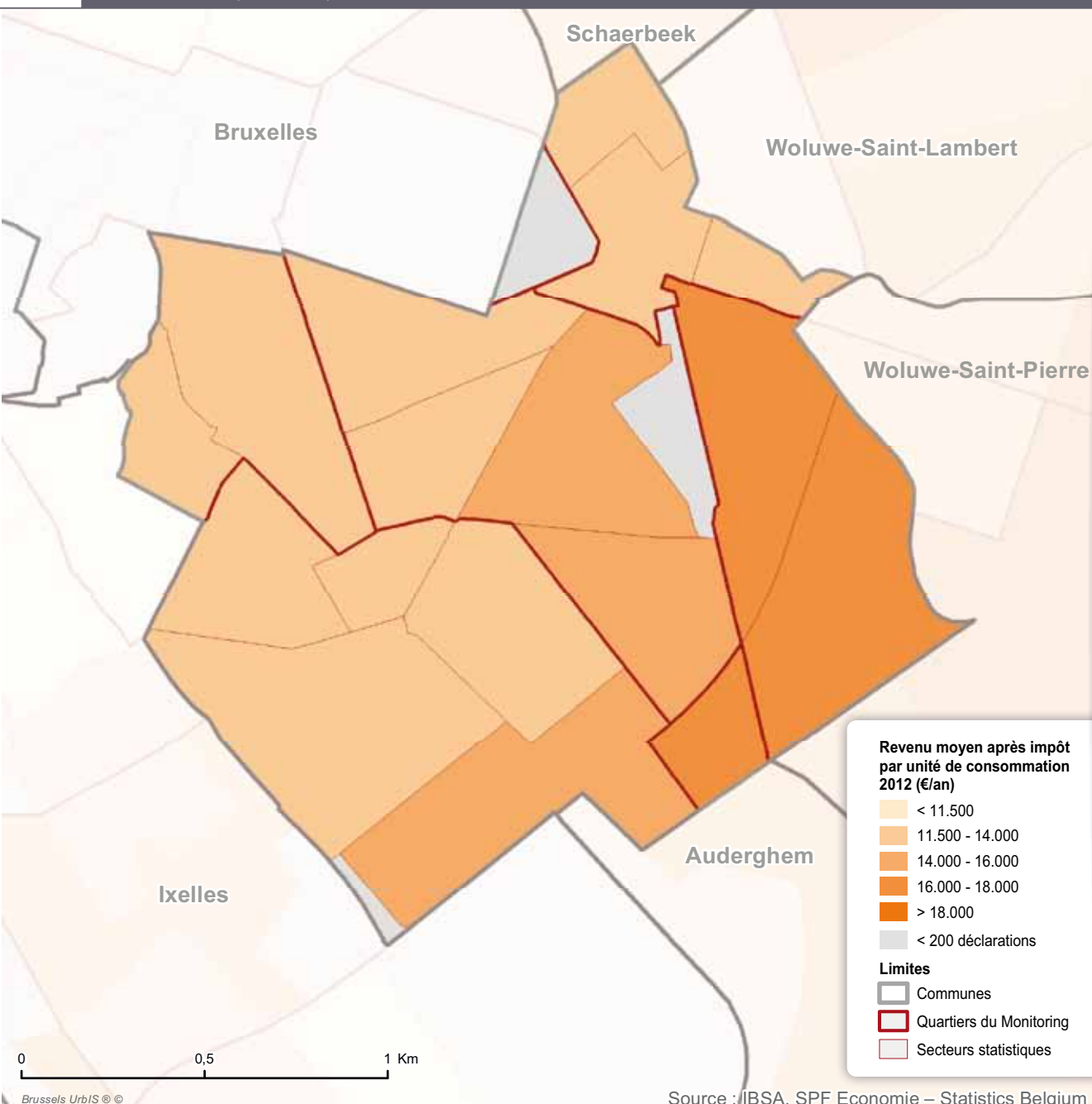
Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée en euros, revenus 2012



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

11 Il s'agit ici du [revenu moyen par unité de consommation modifiée](#) (après impôt), cf. Glossaire.

7-2 Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée par secteur statistique, en euros, Etterbeek, revenus 2012



Les **revenus** moyens varient sur le territoire etterbeekois **7-2**. Il s'agit d'une commune assez mixte qui abrite des populations de différents milieux sociaux. Etterbeek se situe à cheval entre la **première** et la **deuxième couronne**, ce qui se reflète notamment au travers des **revenus moyens** sur le territoire. Ces derniers sont les plus bas à l'ouest de la commune (ils se situent autour de 12 000 euros dans les **secteurs** des **quartiers** de La Chasse et Jourdan) et les plus élevés à l'est, à proximité de Woluwe-Saint-Pierre (autour de 16 000 euros et 17 000 euros dans les secteurs du quartier Saint-Michel). Notons toutefois que la différence de revenus moyens entre les quartiers les plus pauvres et les plus aisés d'Etterbeek (qui est une petite commune) est moindre qu'au niveau régional.

Le degré d'**inégalité** de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**¹², est comparable à la moyenne des 19 communes **7-3**.

7-3 Coefficient de Gini, revenus fiscaux 2012

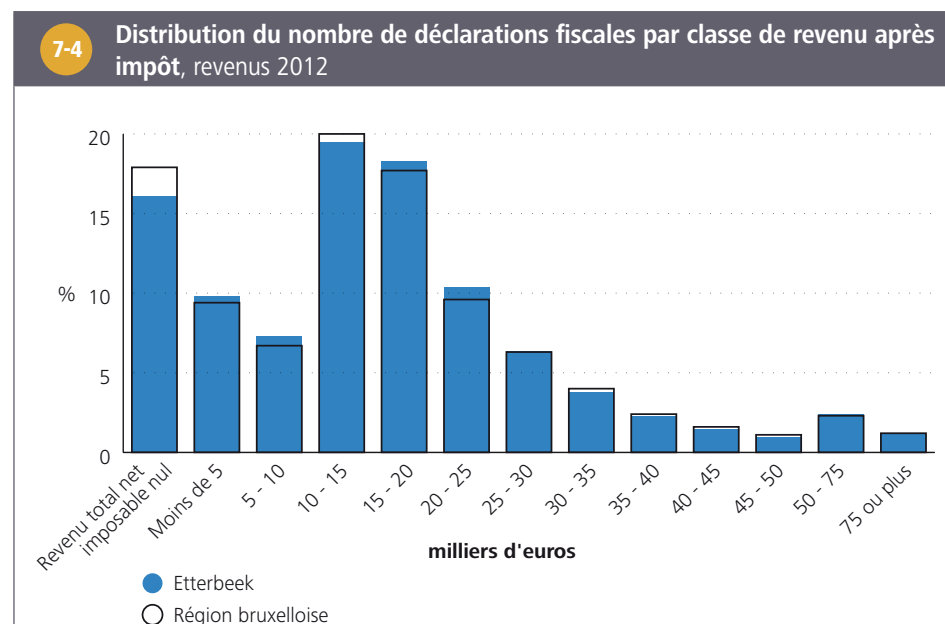
	Etterbeek	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable	0,47	0,46
Coefficient de Gini - Revenu après impôt	0,40	0,39

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

¹² Le **coefficient de Gini** présenté ici est calculé sur base des statistiques fiscales et doit être distingué de celui calculé par Statistics Belgium sur base des données de l'enquête SILC.

Les **déclarations** fiscales de revenus des classes de 15 000 à 25 000 euros sont légèrement surreprésentées à Etterbeek par rapport à leur proportion au niveau régional, à l'inverse des déclarations de revenus entre 10 000 et 15 000 euros **7-4**.

Notons que la part des déclarations dont le revenu total net imposable est nul est un peu moins importante à Etterbeek qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir des bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (comme par exemple le **revenu d'intégration sociale**), des fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, de certains indépendants ou de personnes qui ne perçoivent réellement aucun revenu.

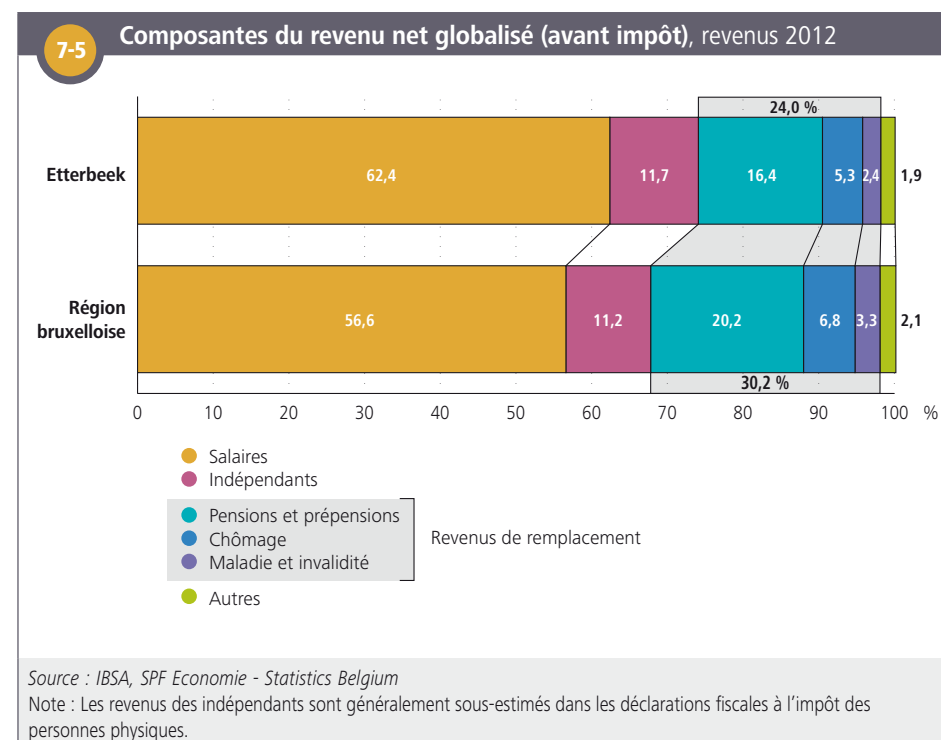


Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : • Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.
• Ce graphique est construit sans faire de distinction entre les déclarations individuelles et les déclarations communes, qui portent donc sur les revenus d'une ou deux personnes. Une répartition par type de déclaration différente au sein de la commune et de la Région dans son ensemble peut donc avoir une influence sur les distributions par classe de revenu.

Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus inférieurs à 10 000 euros. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donnés les biais inhérents à la **statistique fiscale**¹³.

L'analyse de la **source** de ces revenus fiscaux (avant impôt) en 2012 montre que la part des revenus fiscaux issus des salaires est plus élevée à Etterbeek qu'au niveau de la Région bruxelloise (62 % contre 57 %), à l'inverse de la part des revenus de remplacement (24 % contre 30 %). La part des revenus issus du travail indépendant est plus élevée à Etterbeek (11,7 % contre 11,2 %). La part des revenus issus du travail indépendant est plus élevée à Etterbeek (11,7 % contre 11,2 %). La part des revenus issus du travail indépendant est plus élevée à Etterbeek (11,7 % contre 11,2 %).



13 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2016), *La statistique fiscale des revenus, une source de données adéquate pour mesurer le niveau de vie des Bruxellois ?*, Focus n°14, février 2016.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu limité**, souvent inférieur au [seuil de risque de pauvreté](#)¹⁴.

Le pourcentage de la population d'âge actif (18-64 ans) qui vit avec un [revenu d'intégration sociale](#) (ou équivalent) est proche à Etterbeek et à l'échelle régionale (4,3 % contre 4,9 % dans la Région), tandis que la part de la population de cet âge qui perçoit une allocation de chômage est moins élevée qu'au niveau régional (9,5 % contre 13 % dans la Région).

Parmi les jeunes de 18-24 ans, un sur dix vit avec le [revenu d'intégration sociale](#) (ou [équivalent](#)), et parmi les personnes âgées (65 ans et plus), plus d'une sur dix vit avec la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA). Ces proportions sont équivalentes à celles de la Région **7-6**.

7-6

Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1^{er} janvier 2014

	Etterbeek		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
Population âgée de 18 à 24 ans	4.018	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	396	9,9	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	183	4,6	6,9
Population âgée de 18 à 64 ans	32.689	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	1.394	4,3	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	3.091	9,5	12,9
Indemnités d'invalidité ²	794	2,4	3,9
Allocations aux personnes handicapées ²	422	1,3	1,9
Population âgée de 65 ans et plus	5.226	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	640	12,2	10,7
Allocations aux personnes handicapées ²	327	6,3	6,5
Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale			
Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.			
[2] Données au 31 décembre 2013			

14 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). *Baromètre social 2015*. Bruxelles : Commission communautaire commune.

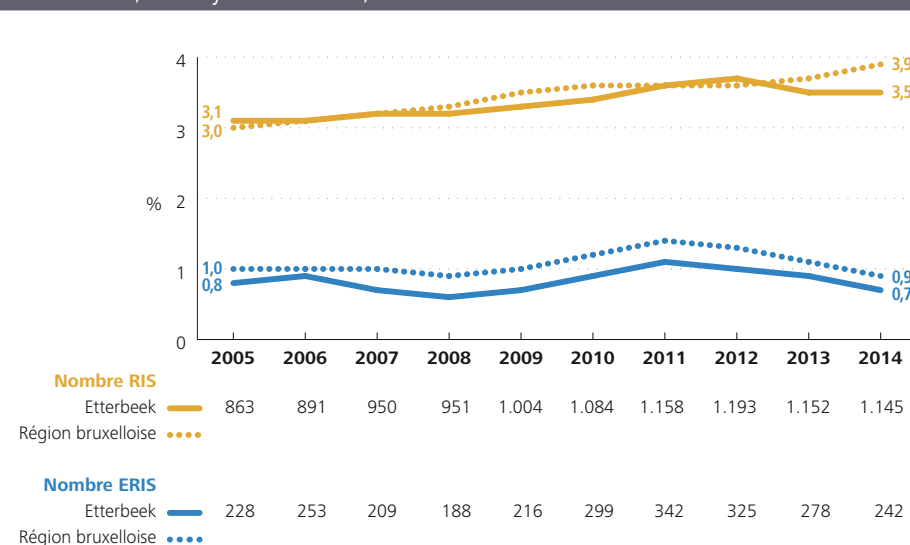
L'**évolution** de la part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale** (RIS) dans la population (18-64 ans) à Etterbeek entre 2005 et 2012 indique une tendance à l'augmentation, proche de celle observée à l'échelle régionale. Par contre, entre 2012 et 2014, tant le nombre que la part des bénéficiaires du RIS dans la population ont légèrement diminué dans la commune, alors qu'ils ont continué à augmenter au niveau de la Région **7-7**.

En ce qui concerne la part de bénéficiaires de l'**équivalent au revenu d'intégration sociale** (ERIS) par contre, la tendance est la même qu'à l'échelle régionale : après une hausse entre 2009 et 2011, une baisse importante du nombre de bénéficiaires de l'ERIS est observée en 2013 et 2014, rapportant leur part dans la population (18-64 ans) à leur niveau observé en 2009, tant à Etterbeek qu'à l'échelle de la Région. Cette tendance s'explique en grande partie par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration, ayant impliqué sur cette période (2013-2014) une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière.

Sur toute la période, la part de bénéficiaires de l'ERIS apparaît un peu moins élevée à Etterbeek qu'au niveau régional (0,7 % contre 0,9 % dans la Région en 2014).

7-7

Évolution de la part des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de l'équivalent au revenu d'intégration sociale dans la population de 18-64 ans, en moyenne annuelle, 2005-2014



Sources : SPP Intégration Sociale, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée** (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2015, 8 624 personnes ont droit à une intervention majorée à Etterbeek en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 18 % de la population etterbeekoise (contre 26 % au niveau régional). Les pourcentages de bénéficiaires sont inférieurs à ceux correspondant pour la Région bruxelloise à tous les âges, à l'exception des plus âgés (65 ans et plus). Près d'un tiers de ces derniers sont bénéficiaires de l'intervention majorée, tant à Etterbeek qu'à l'échelle régionale ⁷⁻⁸. Les Etterbeekois plus âgés apparaissent donc relativement plus défavorisés que les plus jeunes dans la commune.

7-8

Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2015

Classe d'âge	Etterbeek						Région bruxelloise		
	Nombre de bénéficiaires ¹			Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population			Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	1.064	950	2.014	24,1	22,9	23,5	33,5	33,2	33,3
18 - 24 ans	404	419	823	22,3	19,5	20,8	27,2	27,8	27,5
25 - 64 ans	1.868	2.283	4.151	13,4	15,2	14,3	19,2	23,0	21,1
65 ans et plus	521	1.115	1.636	25,3	34,6	31,0	26,4	32,1	29,8
Total	3.857	4.767	8.624	17,4	19,4	18,4	24,1	27,1	25,6

Sources : BCSS-Datawarehouse Marché du travail & Protection Sociale, IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Note : [1] Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le **budget** ordinaire fait référence à l'ensemble des recettes et dépenses qui ont un caractère régulier et habituel. Les recettes et dépenses relatives aux investissements font, quant à elles, partie du budget extraordinaire. Depuis 2007, la commune d'Etterbeek affiche un résultat ordinaire positif (à l'exception de l'année 2011) et un résultat cumulé positif, en partie grâce à l'aide du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC). Etterbeek fait en effet partie des dix communes sous contrat d'assainissement de leurs finances avec la Région en 2015 et reçoit dans ce cadre un prêt de la part du FRBRTC¹⁵.

En moyenne pour les comptes de 2008-2013, les recettes et dépenses ordinaires **par habitant** à Etterbeek étaient légèrement inférieures à celles correspondantes pour les 19 communes bruxelloises considérées ensemble. Les dépenses d'investissement par habitant sont quant à elles nettement inférieures à Etterbeek. Par ailleurs, en tenant compte des prêts octroyés par le FRBRTC, la **dette** par habitant à Etterbeek est plus élevée que dans les 19 communes bruxelloises considérées ensemble **8-1**. Le montant de la dette auprès du FRBRTC constitue une part relativement importante de la dette totale de la commune (28 % de la dette totale d'Etterbeek en 2013, contre 15 % pour les 19 communes).

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2008-2013		
	Etterbeek	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1.631	1.681
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1.603	1.696
Dette ¹ en euros par habitant	1.469	1.333
Dépenses d'investissements en euros par habitant	144	248
Sources : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA Note : [1] Dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales incluse.		

¹⁵ Service public régional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles pouvoirs locaux.

Le **ratio de liquidité** indique la capacité de la commune à faire face à ses engagements financiers à court terme. À Etterbeek, en 2013, ce ratio est supérieur à l'unité (1,90), c'est-à-dire que la commune a la capacité de rembourser ses dettes à court terme (à un an au plus), sans pour autant se trouver dans une situation confortable.

Par ailleurs, le **degré d'autonomie financière** de la commune indique que 55 % de ses ressources proviennent de ses capitaux propres, ce qui représente une situation moins favorable qu'en moyenne pour les 19 communes (62 %).

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

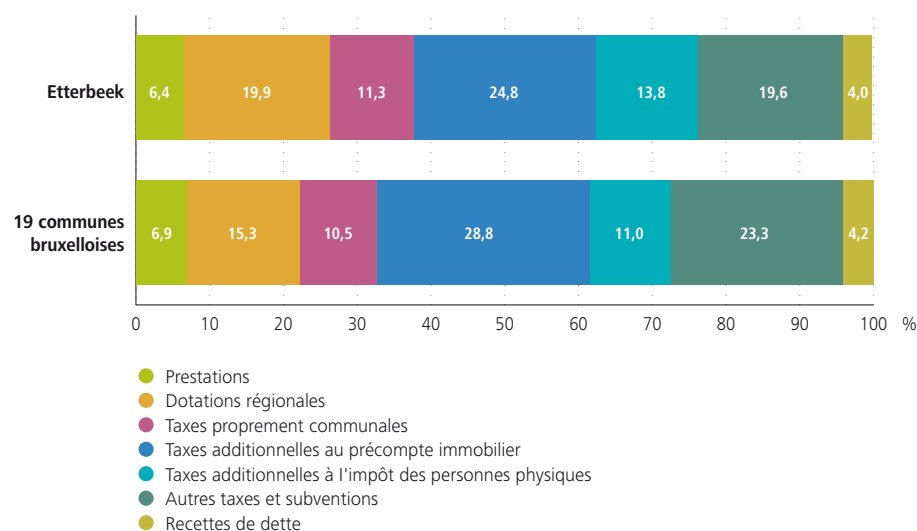
La source principale de **recettes** à Etterbeek réside dans les **additionnels au précompte immobilier**. Leur part dans les recettes ordinaires est toutefois moins importante que celle des 19 communes considérées ensemble (25 % contre 29 %, en moyenne des comptes de 2008-2013) **8-2**. En proportion du nombre d'habitants, la commune affiche un rendement du précompte immobilier proche de la moyenne des communes bruxelloises (avec un taux d'additionnels au précompte immobilier légèrement supérieur à la moyenne).

Les recettes provenant des **dotations régionales** représentent la deuxième source de revenus pour la commune. La part de ces recettes dans le total est plus importante à Etterbeek qu'au niveau des 19 communes considérées ensemble (20 % contre 15 %). Les dotations sont réparties entre communes selon des critères comme le nombre d'habitants, d'élèves, de chômeurs, de bénéficiaires RIS ainsi que le rendement du précompte immobilier et de l'impôt des personnes physiques (rôle de compensation). La part des «**autres taxes et subventions**», qui reprend des transferts vers la commune d'autres niveaux de pouvoir, est par contre légèrement inférieure à Etterbeek en comparaison avec celle des 19 communes (tirée à la hausse par la Ville de Bruxelles).

Les recettes issues des **additionnels à l'impôt des personnes physiques** (IPP) représentent également une source importante de revenus pour la commune. La part de ces recettes à Etterbeek est supérieure à celle des 19 communes bruxelloises (14 %

contre 11 %). Le rendement des additionnels à l'IPP par habitant est légèrement plus élevé à Etterbeek qu'en moyenne dans les communes bruxelloises, entre autres du fait d'un taux d'additionnels à l'IPP supérieur à la moyenne.

8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013

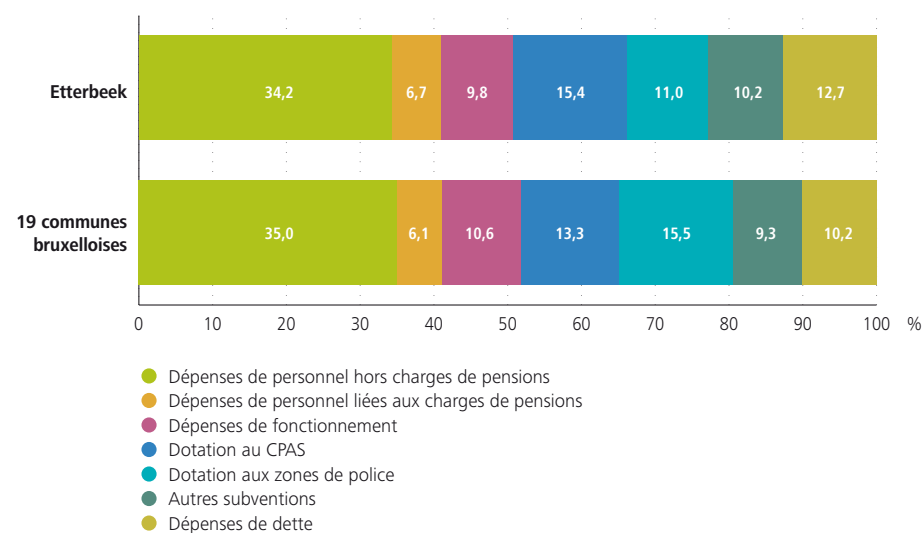


Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

Notes : • Les prestations constituent les recettes pour lesquelles la commune fournit en contrepartie un service ou une fourniture (par exemple la location d'un bâtiment).
• Les recettes de dette constituent les recettes des intérêts perçus (par exemple des dividendes des intercommunales).

Les principales **dépenses** de la commune d'Etterbeek sont les coûts de personnel : sur la période 2008-2013, en moyenne, 41 % des dépenses sont consacrées aux coûts du personnel de l'administration communale (charges de pension comprises), un pourcentage équivalent à celui des 19 communes bruxelloises considérées ensemble **8-3**. La part des dépenses liées à la dotation au CPAS est légèrement plus importante à Etterbeek que dans les 19 communes, au contraire des dépenses liées à la dotation aux zones de police (tirées à la hausse pour les 19 communes notamment par la Ville de Bruxelles). À noter que la part des dépenses de dette dans le total des dépenses est également plus importante à Etterbeek, en lien avec la dette (en proportion du nombre d'habitants) relativement élevée dans la commune (cf. figure 8-1).

8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013



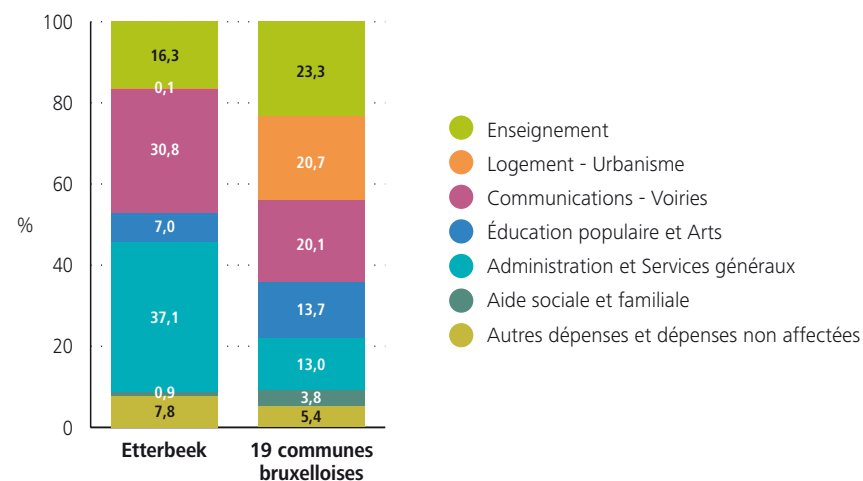
Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** varient de façon importante d'une année à l'autre. Néanmoins, on constate qu'en moyenne sur la période 2008-2013, la plus grande part des investissements à Etterbeek a été effectuée dans le domaine de l'administration et des services généraux (37 % des dépenses d'investissement, contre 13 % pour les 19 communes), suivi de celui des communications et voiries (31 %, contre 20 % pour les 19 communes). Les parts des investissements alloués à la plupart des autres domaines ont été moins importantes à Etterbeek. En particulier, pratiquement aucune dépense d'investissement n'a été effectuée dans le domaine du logement et de l'urbanisme au cours de cette période **8-4**.

8-4

Répartition des dépenses d'investissement par fonction, moyenne des comptes 2008-2013



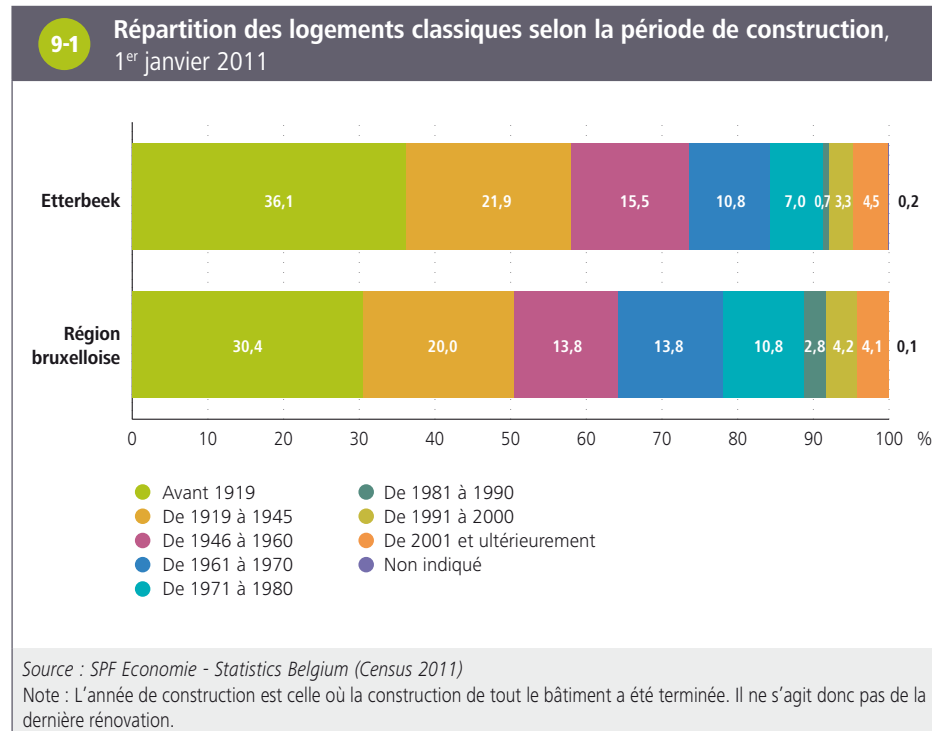
Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

9. LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2014, 7 872 bâtiments et 25 769 logements sont recensés à Etterbeek, dont 1 454 logements sociaux.

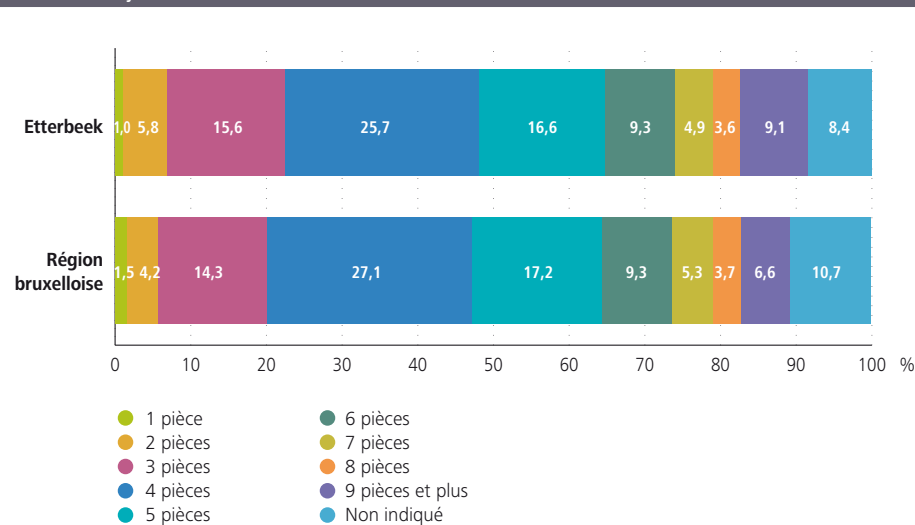
9.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

Etterbeek est une commune qui se situe en grande partie en [première couronne](#), bien qu'une petite partie se situe en deuxième couronne. Sur base des données concernant les [logements classiques](#) du Censur 2011, les logements très anciens - construits avant 1919 - représentent 36 % des logements etterbeekois (contre 30 % au niveau régional). Les logements construits entre la fin de la Première Guerre mondiale et 1960 représentent 37 % du parc (contre 34 % dans la Région), et ceux construits à partir des années 60 et ultérieurement, 27 % (contre 36 % dans la Région) **9-1**.



La répartition des logements par **taille** (approchée à partir du nombre de pièces) est relativement proche à Etterbeek et à l'échelle régionale. Les logements de petite taille et de très grande taille sont toutefois très légèrement surreprésentés à Etterbeek : 22 % des logements comptent 1 à 3 pièces (contre 20 % à l'échelle de la Région) et 9 % comptent 9 pièces et plus (contre 7 % au niveau régional) ⁹⁻² ¹⁶.

9-2 Répartition des logements classiques occupés selon le nombre de pièces, 1^{er} janvier 2011

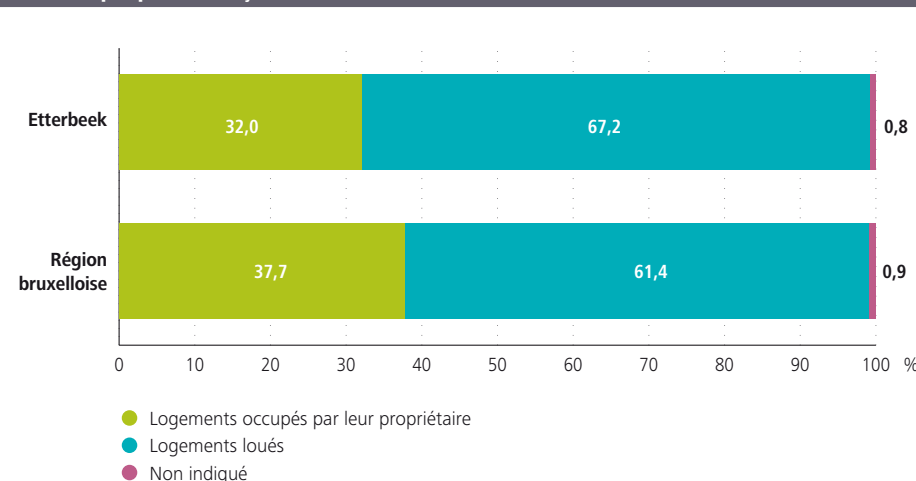


Source : SPF Economie - Statistics Belgium (Census 2011)

Note : Une pièce constitue un espace séparé dans un logement dont la superficie est d'au moins 4 m².

Toujours sur base des données du Censur 2011, il apparaît que plus de deux tiers des logements à Etterbeek sont occupés par des **locataires**, soit une proportion plus élevée qu'à l'échelle régionale (61 %) ⁹⁻³. Cela peut être lié aux caractéristiques de la population etterbeekoise, constituée de nombreux jeunes adultes, souvent isolés, qui habitent la commune pendant une période limitée de leur vie. Une part non négligeable des résidents etterbeekois quittent en effet la commune chaque année pour s'installer ailleurs en Belgique.

9-3 Répartition des logements classiques occupés selon le régime de propriété, 1^{er} janvier 2011



Source : SPF Economie - Statistics Belgium (Census 2011)

¹⁶ Notons que la part de logements pour lequel le nombre de pièces est « non indiqué » est importante, tant à Etterbeek (8 %) qu'au niveau de la Région (11 %).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, la commune d'Etterbeek compte 1 454 logements sociaux, soit 22 de plus qu'en 2005. Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est un peu plus faible à Etterbeek qu'à l'échelle régionale : on compte 6 logements sociaux pour 100 ménages dans la commune, contre 7 pour 100 au niveau de la Région ⁹⁻⁴.

Sur base de données datant de 2011, la part de ménages inscrits pour une **demande** de logement social à Etterbeek est de 5,5 % (contre 7 % à l'échelle de la Région)¹⁷.

9-4 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2013		
	Etterbeek	Région bruxelloise
Nombre de logements sociaux	1.454	39.393
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	6,0	7,3

Sources : SLRB, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

9.3. LOYERS ET PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, les loyers et le prix de l'immobilier sont plus élevés à Etterbeek en comparaison avec la situation au niveau de la Région. En 2013, le loyer mensuel moyen d'un logement à deux chambres est de 820 euros (contre 732 euros en Région bruxelloise) et le prix moyen des ventes d'appartements est de 262 500 euros (contre 224 800 euros dans la Région). Le prix moyen des ventes de maisons atteint quant à lui 435 700 euros (contre 365 200 euros à l'échelle régionale) ⁹⁻⁵.

9-5 Loyers et ventes immobilières		
	Etterbeek	Région bruxelloise
Loyer mensuel moyen d'un logement pour 2 chambres en 2013 (euros)	820	732
Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire en 2014 (milliers d'euros)	435,7	365,2
Prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 (milliers d'euros)	262,5	224,8

Sources : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Economie - Statistics Belgium, SLRB

17 Voir Monitoring des Quartiers : www.monitoringdesquartiers.brussels

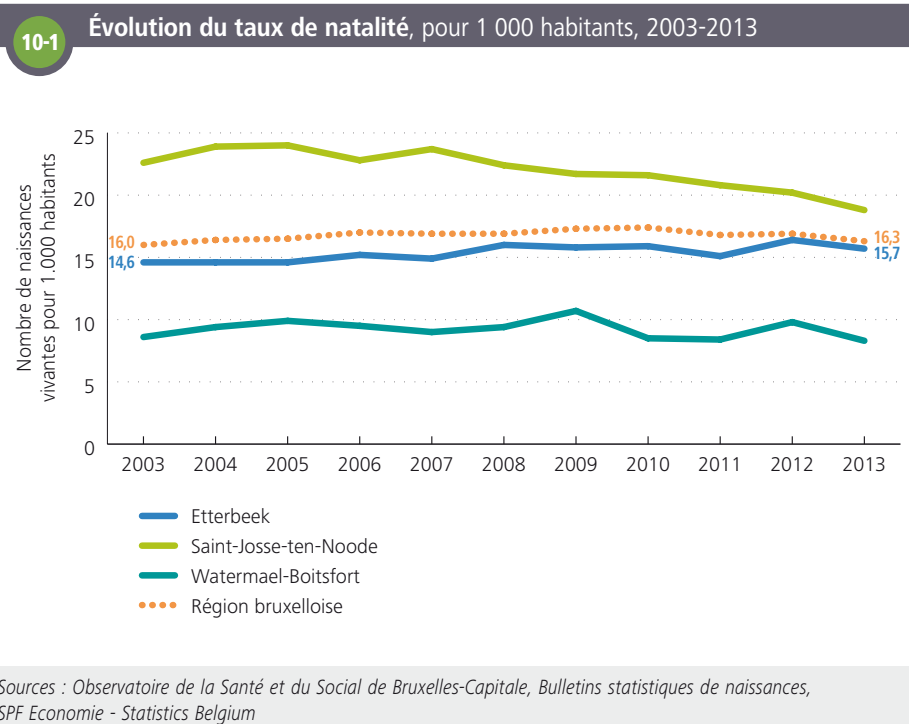
10. SANTÉ

10.1. SANTÉ DES NOUVEAU-NÉS

Natalité

En 2013, 728 **naissances** vivantes ont eu lieu parmi les Etterbeekoïses selon les [Bulletins statistiques de naissances](#), soit 17 naissances vivantes de plus que les données de [population officielle](#). Cette différence est due aux naissances de parents demandeurs d'asile inscrits au Registre d'attente mais également de parents en situation irrégulière ou ayant un statut particulier (personnel diplomatique par exemple), absents des chiffres de population officielle¹⁸.

Entre 2003 et 2013, le nombre de naissances et le [taux de natalité](#) ont augmenté à Etterbeek (en partie en raison de l'accroissement du nombre de femmes en âge de procréer). Le taux de natalité à Etterbeek est légèrement inférieur à celui de la Région **10-1**. L'[indice conjoncturel de fécondité](#) est également plus bas à Etterbeek (1,5) qu'à l'échelle de la Région (1,9) en 2014¹⁹.

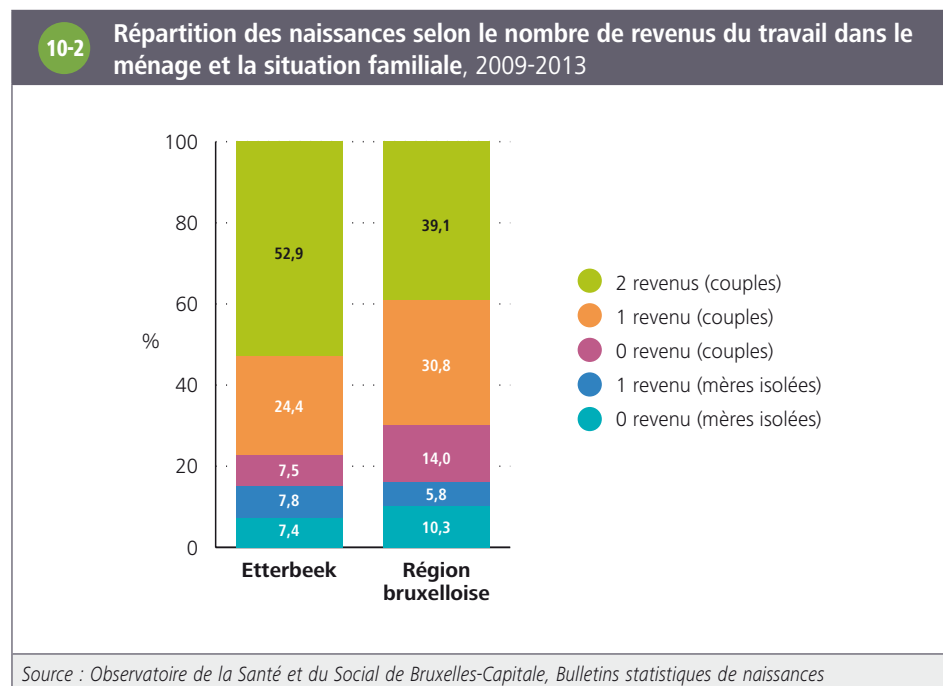


¹⁸ Notons par ailleurs que la [population officielle](#), contrairement aux [Bulletins statistiques de naissances](#), comprend les naissances à l'étranger. Pour plus d'informations sur ce thème, voir Hercot et al (2015), Naître Bruxellois(e); Indicateurs de santé périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

¹⁹ Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium.

Caractéristiques sociodémographiques des naissances et des mères

Le pourcentage d'enfants qui naissent dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail est nettement plus faible à Etterbeek (15 %) qu'à l'échelle de la Région (24 %). En outre, 32 % des naissances ont lieu dans un ménage comptant un seul revenu, contre 37 % dans la Région. Enfin, la proportion d'enfants qui naissent dans une famille monoparentale (mère isolée) est de 15 % à Etterbeek (une proportion similaire à celle observée au niveau régional) **10-2**.



À Etterbeek, parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, 57 % ne sont pas de **nationalité** belge (contre 50 % pour la Région bruxelloise) et trois sur quatre ne sont pas nées avec la nationalité belge (une proportion identique à celle de la Région).

Parmi les femmes qui ont accouché en 2013, les nationalités les plus représentées sont respectivement la nationalité belge (42 % des femmes), française (9 %), polonaise (8 %), roumaine (3,6 %) et allemande (2,8 %). Entre 2003 et 2013, la part des mères de nationalité polonaise a connu la plus forte progression (elle représentait 3 % en 2003).

Santé materno-infantile

Parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, les très **jeunes mères** sont proportionnellement moins représentées à Etterbeek (1,3 %) qu'à l'échelle régionale (2,2 %) ; cela s'explique par un **taux de fécondité** des 15-19 ans plus faible (0,9 % contre 1,4 % au niveau de la Région) et par une proportion moins importante de femmes de cette tranche d'âge à Etterbeek. Les autres indicateurs de **santé materno-infantile** à Etterbeek présentés ci-dessous ne diffèrent pas significativement de ceux de la Région bruxelloise **10-3**.

10-3 Indicateurs de santé materno-infantile, 2009-2013

	Etterbeek		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 100 naissances vivantes	Pour 100 naissances vivantes
Naissances multiples	131	3,7	3,8
Prématurés (< 37 semaines)	244	6,9	7,3
Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel	327	9,2	9,9
Mères < 20 ans	44	1,3	2,2
Mères ≥ 40 ans	176	5,0	4,9

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances
 Note : Les **différences statistiquement significatives** par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile

À Etterbeek, les **taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile** sont légèrement inférieurs à ceux observés au niveau de la Région mais ces différences ne sont pas statistiquement significatives **10-4**.

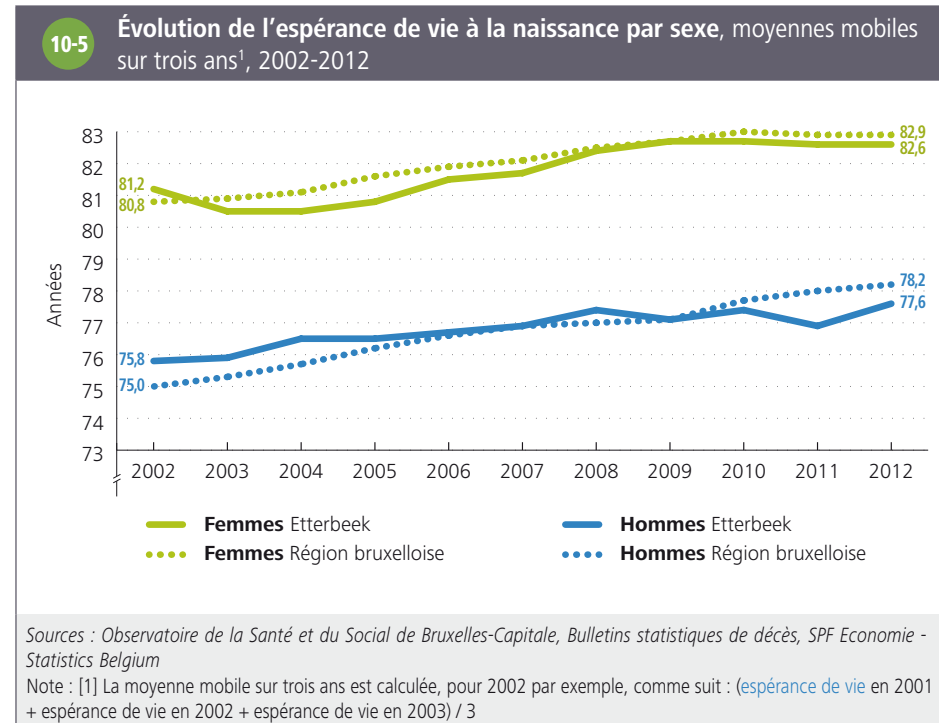
10-4 Taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile, 2009-2013			
	Etterbeek		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 1.000 naissances	Pour 1.000 naissances
Mortalité périnatale	23	6,4	7,8
Mortalité infantile	6	1,7	3,0
Mortalité foeto-infantile	26	7,2	9,4

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances et de décès
 Note : Les **différences statistiquement significatives** par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

10.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Espérance de vie

L'**espérance de vie** de 2012²⁰ à Etterbeek est de 82,6 ans pour les femmes et de 77,6 ans pour les hommes contre respectivement 82,9 ans et 78,2 ans au niveau de la Région. Sur la période 2002-2012, l'espérance de vie à Etterbeek est proche de celle de la Région bruxelloise, et légèrement inférieure en fin de période pour les hommes **10-5**.



²⁰ L'**espérance de vie** en 2012 fait référence ici à la moyenne mobile de l'espérance de vie sur trois ans ((espérance de vie en 2011 + espérance de vie en 2012 + espérance de vie en 2013) / 3)

Mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Etterbeek, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) est de 330 pour 100 000 hommes et de 199 pour 100 000 femmes ¹⁰⁻⁶. Après standardisation pour l'âge, ces taux ne diffèrent pas significativement de ceux de la Région bruxelloise. En comparaison avec la situation régionale, les taux de mortalité prématurée par cause de décès présentés dans le tableau ne sont pas non plus significativement différents.

10-6

Taux brut de mortalité prématurée (< 75 ans) par principales causes de décès prématurés, par sexe, Etterbeek et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2013

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹
Toutes causes de décès	339	330,2	+1 %	218	198,6	-3 %
Tumeurs	127	123,7	+9 %	91	82,9	-3 %
<i>Tumeur larynx, trachée, bronches et poumon</i>	47	45,8	+22 %	14	-	-
<i>Tumeur sein</i>	0	-	-	21	19,1	-4 %
Maladies de l'appareil circulatoire	60	58,4	-8 %	26	23,7	-24 %
<i>Cardiopathies ischémiques</i>	27	26,3	-8 %	10	-	-
Maladies de l'appareil respiratoire	28	27,3	+14 %	16	14,6	-1 %
Causes externes	57	55,5	+14 %	25	22,8	+1 %
<i>Suicides²</i>	26	25,3	+58 %	11	-	-

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence de mortalité = $(\text{Ratio Standardisé de Mortalité} - 1) \times 100$

[2] Le nombre de décès par suicide est sous-estimé ; un certain nombre d'entre eux sont enregistrés comme événements dont l'intention n'est pas déterminée.

• Seules les causes de décès comptabilisant au moins 20 cas pour l'un des deux sexes sont reprises dans ce tableau. Si le nombre de cas est inférieur à 20, le taux brut de mortalité et la différence de mortalité par rapport à la Région ne sont pas présentés et la case est laissée vide.

• Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Cancers : incidence et programmes de dépistage

Les cancers du poumon, du côlon, du sein (chez la femme) et de la prostate (chez l'homme) sont les principaux cancers en Région bruxelloise.

À Etterbeek, au cours de la période 2009-2012, l'**incidence** standardisée de la plupart de ces cancers est plus élevée qu'au niveau régional mais la différence n'est pas statistiquement significative ¹⁰⁻⁷.

10-7 Taux brut d'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate et du sein, Etterbeek et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2012			
	Nombre de cancers	Taux brut d'incidence (/100.000)	Différence d'incidence par rapport à la Région ¹
Hommes			
Prostate	80	94,6	+2 %
Poumon-bronches	65	76,9	+17 %
Côlon	52	61,5	+14 %
Femmes			
Sein	157	166,8	+11 %
Côlon	44	46,8	-4 %
Poumon-bronches	41	43,6	+31 %

Sources : Fondation Registre du Cancer et SPF Economie - Statistics Belgium
Notes : [1] Différence d'incidence = $(\text{Ratio Standardisé d'Incidence} - 1) \times 100$
Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Il existe des recommandations internationales concernant le **dépistage** systématique organisé pour le cancer du côlon et, chez la femme, le cancer du sein et du col de l'utérus.

À Etterbeek, la couverture totale du dépistage du cancer du sein est légèrement inférieure à celle de la Région. Plus spécifiquement, la proportion de femmes ayant bénéficié d'une mammographie dans le cadre du programme organisé et gratuit (appelé 'mammothest') est un peu plus basse qu'au niveau régional²¹ ¹⁰⁻⁸. La couverture totale est, dans la commune comme à l'échelle de la Région, inférieure à la recommandation européenne de 70 % de participation.

10-8 Taux de couverture du dépistage organisé et total du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans, 2011-2012		
	Etterbeek	Région bruxelloise
Mammothest	8,3 %	9,9 %
Mammographie et/ou mammothest	50,4 %	52,9 %

Sources : Agence InterMutualiste, Brumammo, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

En ce qui concerne le dépistage du cancer du col de l'utérus, le pourcentage de femmes entre 25 et 64 ans ayant effectué un frottis durant la période 2010-2012 à Etterbeek (54 %) est proche de celui de la Région bruxelloise (53 %)²².

²¹ Pour plus d'informations sur ce thème, voir Yannart et al (2015), *Quatrième rapport d'évaluation du programme de dépistage organisé du cancer du sein en Région bruxelloise (2009-2013)*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

²² Agence InterMutualiste, Atlas. www.aim-ima.be

GLOSSAIRE

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier des personnes ayant un faible revenu aux soins de santé, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et de décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune. Le nombre de naissances et de décès comptabilisé via les bulletins est en général supérieur au nombre de naissances et de décès via le Registre national. Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Coefficient de séniorité : le coefficient de séniorité représente la part des personnes les plus âgées (80 ans et plus) parmi les personnes âgées (65 ans et plus). Ce coefficient mesure le vieillissement des personnes âgées.

Coefficient de vieillissement : le coefficient de vieillissement représente la part des personnes âgées (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 18 ans) dans la population. Il est utilisé pour mesurer le vieillissement de la population.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en [première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

Degré d'autonomie financière : part en pourcentage des fonds propres de la commune (à l'exception des provisions pour risques et charges) dans le total de son passif.

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la [première couronne](#) et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Différence statistiquement significative : lorsqu'une différence entre deux chiffres est dite statistiquement significative, cela signifie que la probabilité que cette différence corresponde à une différence réelle est très élevée et que le risque qu'elle soit le résultat du hasard est très faible.

Entreprises assujetties à la TVA : les statistiques sur les entreprises assujetties à la TVA sont établies par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie. Elles ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises. Cela signifie que si une entreprise possède plusieurs sièges d'exploitation, répartis entre une ou plusieurs communes, ces statistiques n'en tiennent pas compte et considèrent ceux-ci comme une seule entreprise, située dans la commune où est établi le siège social.

Le taux de cessation d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre d'entreprises actives cette année. Le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises qui n'étaient plus présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise qui quitte une commune pour s'installer ailleurs sans modifier son statut dans le registre des assujettis à la TVA ne sera pas comptabilisée dans le nombre de cessations.

Le taux de création d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre de ces entreprises actives cette année. Le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles ne l'étaient pas au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise s'installant sur le territoire d'une commune alors qu'elle était déjà inscrite comme active dans le registre des assujettis à la TVA auparavant ne sera pas considérée comme une création. Il faut noter que le taux de création d'entreprises pour l'année 2014 est exceptionnellement élevé. Cela s'explique par un changement de législation qui soumet depuis janvier 2014 les prestations des avocats à la TVA. Ces derniers ont dès lors dû procéder à leur assujettissement dans les premiers mois de cette année. Ces assujettissements destinés à se conformer aux nouvelles règles ne correspondent pas à des créations d'entreprises en tant que telles puisque dans la plupart des cas l'entreprise exerçait déjà ses activités auparavant.

Le taux de faillite d'entreprises se calcule en divisant le nombre de faillites d'entreprises d'une année par le nombre moyen d'entreprises assujetties à la TVA actives cette année. Le nombre de faillites est établi en combinant des informations issues du répertoire d'entreprises de Statistics Belgium à celles provenant des déclarations des tribunaux de commerce. On notera que l'année 2013 a été particulière pour la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan des faillites avec un nombre très élevé de celles-ci. Cela est notamment dû à la grande « opération de nettoyage » menée par les tribunaux

de commerce bruxellois au cours de cette année et ciblant des entreprises à la santé économique jugée douteuse.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au revenu d'intégration sociale car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit essentiellement de candidats-réfugiés et d'étrangers qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrits au Registre national. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Emploi intérieur : l'emploi intérieur correspond aux emplois des personnes travaillant sur un territoire, quel que soit le lieu de résidence des travailleurs.

Espérance de vie : l'espérance de vie étudiée ici concerne l'espérance de vie à la naissance. Celle-ci traduit l'âge moyen attendu du décès d'une personne si elle était exposée à chaque âge de sa vie au risque de décès pour chaque tranche d'âge observé dans une population au cours d'une période déterminée. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Indice conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée. Il se calcule en additionnant les taux de fécondité par âge.

Logements classiques : les logements classiques sont des ensembles distincts (entourés de murs et couverts d'un toit) et indépendants (avec une entrée directe sur la rue ou un escalier, un couloir), qui sont conçus pour servir d'habitation permanente.

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Migration circulaire : désigne le mouvement d'individus partageant leur espace de vie entre deux pays, offrant fréquemment la possibilité de garder contact avec la famille restée au pays d'origine, tout en préservant un emploi à l'étranger.

Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel : le poids de naissance est fortement lié à l'âge gestationnel. Certains facteurs peuvent entraîner un poids de naissance plus faible à âge gestationnel égal tels que le tabagisme, l'alcool, les pathologies du placenta, etc. Les fœtus qui ont un poids faible par rapport à la moyenne des fœtus nés avec la même durée de gestation ont plus souvent des problèmes de santé périnatale et un risque plus important de mortalité. Le poids faible pour l'âge gestationnel correspond aux naissances vivantes avec un poids inférieur au percentile 10 des naissances pour la même durée de gestation (gestations de 24 à 41 semaines incluses), durant la période analysée (ici 2009-2013).

Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage ([demandeurs d'emploi inoccupés](#)).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de [secteurs statistiques](#) spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : www.monitoringdesquartiers.brussels

Rapport de masculinité : il s'agit du rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Ce rapport permet d'analyser la répartition par sexe de la population.

Ratio de dépendance : le ratio de dépendance s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (soit les moins de 18 ans et les 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (18-64 ans).

Ratio de liquidité : rapport en pourcentage des créances à un an ou plus et des comptes financiers sur les dettes à un an ou plus de la commune.

Ratio Standardisé d'Incidence : nombre total de cas d'une maladie donnée observés dans la commune divisé par le nombre total de cas « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux d'incidence par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Ratio Standardisé de Mortalité : nombre total de décès observés dans la commune divisé par le nombre total de décès « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux de mortalité par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu moyen par unité de consommation modifiée (UCM) : cet indicateur permet d'approcher le niveau de vie moyen au sein d'une population en tenant compte de la structure de cette population, aussi bien en termes d'âge que de composition des ménages. Pour obtenir le revenu moyen par UCM d'un territoire donné comme la commune, le revenu (ici, après impôt) des résidents de la commune est divisé par le nombre d'UCM de la commune (il n'est pas tenu compte des déclarations dont le revenu total net imposable est nul). Pour calculer le nombre d'UCM d'une commune, on utilise une échelle d'équivalence permettant de convertir le nombre de personnes dans un ménage en « équivalent adulte » : un coefficient de 1 est attribué au premier adulte, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. La population a donc été convertie ici en UCM afin de tenir compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Pour des raisons de comparabilité, chaque personne faisant partie d'un ménage collectif a dû être considérée dans le calcul comme le chef de ménage d'un ménage privé.

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par la Direction générale de la Statistique, sur base des caractéristiques structurelles de celui-ci identifiées au travers des recensements de la population (dernières retouches principales effectuées en 2001).

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux ([revenu d'intégration sociale](#), [équivalent au revenu d'intégration](#) et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc pas repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2014 (revenus de 2013), ce seuil est de 1 085 euros par mois pour une personne isolée, 1 736 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 279 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage ([demandeurs d'emploi inoccupés](#)) dans la [population active](#).

Taux d'emploi : pourcentage de la [population active](#) occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de fécondité : rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné sur l'effectif des femmes de cet âge. L'âge pris en considération est l'âge révolu, c'est-à-dire l'âge atteint au dernier anniversaire.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

Taux de mortalité foeto-infantile : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus), pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité périnatale : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès au cours de la première semaine de vie (0 à 6 jours révolus) d'enfants nés vivants, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Unités locales d'établissement : sièges d'exploitation des entreprises dans la commune où ils se situent réellement, pour peu qu'ils présentent au minimum un salarié déclaré à l'ONSS.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé
Brumammo	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein
COCOM	Commission Communautaire Commune
CPAS	Centre public d'action sociale
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions
FRBRTC	Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IPP	Impôt des personnes physiques
MENA	Mineur étranger non accompagné
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
ONEM	Office National de l'Emploi

ONP	Office national des Pensions
ONSS	Office national de sécurité sociale
PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
RIS	Revenu d'intégration sociale
SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
SPF	Service public fédéral
SPP	Service public fédéral de programmation
SPRB	Service public régional de Bruxelles
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union Européenne
ULB	Université libre de Bruxelles
VUB	Vrije Universiteit Brussel
WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie

POUR EN SAVOIR PLUS

PLUS D'INDICATEURS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :
www.monitoringdesquartiers.brussels

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :
www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :
www.observatbru.be

OUVRAGES

Corijn, E. & van de Ven, J., 2013, *The Brussels Reader. A small world city to become the capital of Europe*. Bruxelles, VUBPRESS.

Dessouroux, C., 2008, *Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles, une capitale et ses habitants*. Bruxelles, Université libre de Bruxelles (CIRHIBRU) & Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Jaumain, S. (Dir.), 2009, *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire & Patrimoine des communes de Belgique*. Bruxelles, Racine.

Vandermotten, C., 2014, *Bruxelles, une lecture de la ville. De l'Europe des marchands à la capitale de l'Europe*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Van Hamme, G. (Dir.), Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015). *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration Sociale, Bruxelles. http://forms.mi-is.be/Atlas_FR.pdf

Zoom sur les communes : Etterbeek

La publication « Zoom sur les communes » de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.observatbru.be